

**BUREAU D’AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L’ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président
 Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire
 M. CAMILLE GENEST, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA GESTION DE L’EAU
AU QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 7 octobre 1999, à 14 h
Hôtel Rimouski
225.boulevard René-Lepage Est
Rimouski

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 1999..... 1

MOT DU PRÉSIDENT 1

LE PRÉSIDENT: 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES:

FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA CÔTE-DU-SUD:

GUY LAPOINTE 2

LES JARDINS DE MÉTIS:

ALEXANDER REFORD 16

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT BAS SAINT-LAURENT:

LUCE BALTHAZAR 28

PREMIÈRE NATION MALÉCITE DE VIGER:

ANNE ARCHAMBAULT, DIANE BRIÈRE, FRANÇOIS ROBERT 42

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Alors, bonjour, chers amis! Reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec. Comme je l'ai rappelé hier soir, nous sommes dans la deuxième partie de l'audience. Notre audience a commencé le 15 mars et devrait se terminer au 15 mars de l'an 2000.

10 Dans la première partie, nous avons fait la tournée du Québec pour permettre l'émergence de l'information, de toute la documentation, permettre aux gens de poser des questions. Et dans la deuxième partie de l'audience, nous sommes en situation de recevoir des mémoires et de recevoir vos recommandations, d'essayer de comprendre vos points de vue pour voir quelle est la conception que vous avez de ce que devrait être une politique québécoise à l'égard de l'eau, les priorités, les orientations, quels sont les éléments sur lesquels vous tenez à alerter la Commission.

15 Cet après-midi est prévue l'audition des mémoires de l'Union des producteurs agricoles de la Fédération de la Côte-du-Sud, le groupe Les Jardins de Métis, le CRE Bas-Saint-Laurent et la Première Nation Malécite de Viger.

20 Je rappelle que nous consacrons à peu près une demi-heure par mémoire. Estimez que nous avons lu vos mémoires. Donc, vous utilisez la demi-heure qui vous est impartie de la manière dont vous voulez, mais règle générale, nous vous demandons de présenter un résumé plutôt succinct de votre mémoire, ce qui nous permet ensuite d'entamer un dialogue avec vous, d'explorer un certain nombre de questions, de voir les fondements de vos opinions, puis de bien cerner votre opinion, vos orientations par rapport à l'ensemble de la dynamique sociale dans laquelle nous nous situons. Mais il reste évidemment qu'il n'y a pas de formule rigide, on essaie d'y aller de la manière dont on peut.

25 Je rappelle aussi que la procédure prévoit qu'à la fin de la rencontre, il peut exister pour les personnes présentes dans l'audience un droit de rectification, s'il apparaissait que des choses inexactes aient été dites dans l'audience, inexactes donc au sens des données de base, au sens des références, non pas au sens de l'argumentation, parce que là on n'en finirait plus. Ce n'est pas un pouvoir de réfutation mais c'est juste un pouvoir de rectification qui est accordé à chacun, chacune.

30 Je rappelle aussi que la procédure prévoit qu'à la fin de la rencontre, il peut exister pour les personnes présentes dans l'audience un droit de rectification, s'il apparaissait que des choses inexactes aient été dites dans l'audience, inexactes donc au sens des données de base, au sens des références, non pas au sens de l'argumentation, parce que là on n'en finirait plus. Ce n'est pas un pouvoir de réfutation mais c'est juste un pouvoir de rectification qui est accordé à chacun, chacune.

35 Alors, sur ces préambules, je vous rappelle qu'il y a du café à votre disposition, et allons-y. Alors, l'Union des producteurs agricoles de la Fédération de la Côte-du-Sud, s'il vous plaît.

M. GUY LAPOINTE :

45 Monsieur le président, madame la commissaire, monsieur le commissaire, bonjour! Je me présente, Guy Lapointe, président de la Fédération de l'UPA de la Côte-du-Sud. Et sans préambule plus long, on va entamer le mémoire.

50 Le présent mémoire n'a pas pour but de se substituer à celui soumis par la Confédération de l'UPA à la présente Commission. En conséquence, pour ce qui concerne les orientations et politiques de l'UPA en matière de gestion de l'eau, nous vous référons à ce document de portée provinciale.

55 De plus, il est très succinct, étant donné que son contenu est complémentaire au mémoire présenté conjointement par la Fédération régionale de l'UPA de la région de Chaudière-Appalaches et celui de la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent. Compte tenu qu'on couvre deux régions administratives, on travaille aussi d'une façon régulière avec les deux autres fédérations régionales pour divers dossiers.

60 Le territoire de la Fédération de l'UPA de la Côte-du-Sud chevauche deux régions administratives, celle de Chaudière-Appalaches et du Bas-Saint-Laurent. Puis dans l'ensemble, le nombre de producteurs de la Fédération représente 4 % des producteurs québécois.

65 Les MRC de L'Islet et de Montmagny ayant déjà fait l'objet d'une présentation conjointe des fédérations régionales de la grande région de Chaudière-Appalaches, il nous reste à vous présenter le secteur du Kamouraska et de la partie ouest de Rivière-du-Loup.

70 Le milieu. Le milieu agricole, c'est 40 % des producteurs membres de la Fédération régionale de l'UPA de la Côte-du-Sud qui se retrouvent dans le Bas-Saint-Laurent. Bien que certaines municipalités aient une vocation agricole très dynamique, nous sommes portés à croire que la répartition territoriale des entreprises se fait en respect avec le milieu.

75 D'ailleurs, la pression environnementale exercée par la production des déjections animales n'est pas très élevée. Selon les données obtenues du MAPAQ à partir des fiches d'enregistrement de 1995 des producteurs, le bilan phosphore des municipalités se situerait entre -14 et -42 de phosphore à l'hectare, ce qui signifie que la quantité d'éléments fertilisants produits sous la queue - on prend ça, ce terme-là, pour dire que c'est vraiment le total, vraiment le total sans aucune perte nulle part - des animaux est nettement insuffisant pour générer un rendement adéquat des cultures, les plantes prélevant plus de phosphore que ce qui est apporté par le fumier. Et dans ce sens-là, je pense que les producteurs importent régulièrement, d'une façon régulière, des éléments fertilisants de type minéral pour combler les besoins.

80

Le milieu hydrique. Le milieu hydrique se caractérise par la présence de quatre cours d'eau qui, sans être majeurs, sont importants quant à leurs usages et leurs rôles dans l'écosystème d'ouest en est. Ce sont: la Rivière-Ouelle, qui est une frayère à saumon et dont la

85 qualité de l'eau a été reconnue comme bonne par la Direction des écosystèmes aquatiques et du
ministère de l'Environnement, et aussi une frayère à éperlan arc-en-ciel; la rivière Kamouraska -
anciennement était rivière aux Perles - servant d'approvisionnement en eau potable pour deux
municipalités sur le territoire; la rivière Fouquette, classée comme une des dernières frayères à
90 l'est du Québec pour l'éperlan arc-en-ciel et dont nous reparlerons au point suivant; puis la
Rivière-du-Loup, ayant la plus importante zone inondable de la région.

 Trois de ces rivières drainent des tourbières en exploitation à l'échelle de leur bassin
versant.

95 Puis dans le but d'agir de manière préventive, les deux employés du Service en
environnement de la Fédération régionale ont entrepris récemment une démarche d'identification
des secteurs vulnérables en milieu agricole afin de cibler les actions à privilégier. Deux cours
d'eau ont été retenus, soit la Rivière-Ouelle et la Kamouraska. Compte tenu que déjà la rivière
Fouquette, il y avait déjà un comité de bassin d'établi sur cette rivière-là puis qu'on était
100 impliqué, on a retenu les deux autres rivières pour vérifier, pour essayer de faire un peu de
prévention.

 Le Comité de bassin de la rivière Fouquette. C'est en mai 1996 que se tenait la première
rencontre préliminaire pour la mise en place d'un comité multipartite de bassin de la rivière
105 Fouquette. Suite à la mise en lumière de l'importance de préserver la frayère de l'éperlan arc-en-
ciel, l'objectif d'améliorer la qualité de l'eau de la rivière fit consensus parmi les intervenants
présents, dont la Fédération régionale de l'UPA de la Côte-du-Sud.

 Bien que le Bureau régional du ministère de l'Environnement évaluait que 80 % de la
110 charge polluante de la rivière provenait de la source ponctuelle des étangs de traitement des
eaux usées de Saint-Alexandre, la Fédération de l'UPA de la Côte-du-Sud souhaite impliquer le
milieu agricole dans l'atteinte de l'objectif de l'amélioration de la qualité de l'eau.

 À cet effet, tous les producteurs, ayant leur entreprise dans le bassin versant de la
115 rivière, ont été convoqués à deux occasions. La première a eu lieu le 10 avril 1997 et avait pour
objet de leur transmettre les informations sur la situation du bassin de la rivière Fouquette en
rapport avec tous les usages exercés dans le milieu. La deuxième s'est tenue le 16 octobre
1997, après qu'un inventaire des soixante-huit établissements agricoles ait été effectué par la
Direction régionale du ministère de l'Environnement.

120 Le bilan de cet inventaire ainsi que celui des travaux du comité y ont été présentés. Par
la suite, le ministère de l'Environnement a rencontré individuellement les producteurs ayant des
entreprises non conformes sur la réduction de la production, afin d'identifier les travaux
d'aménagement à effectuer et ce, après entente avec notre fédération.

125 Et à l'heure où on se parle, il y a seulement que trois entreprises, au dernier bilan qu'on
a fait ensemble au niveau de la Fouquette, qui n'avaient pas entrepris des démarches pour

corriger leur problématique. Et l'ensemble des autres producteurs, ceux du bassin, ils étaient soit conformes ou ils ont entrepris des démarches de correction.

Les clubs-conseils en agroenvironnement. Depuis la mise en place du nouveau programme d'aide à l'investissement en agroenvironnement du MAPAQ, trois conseillers de clubs offrent des services aux producteurs pour leur permettre d'intégrer l'approche d'un développement durable. Deux de ces clubs couvrent aussi la partie du territoire...

LE PRÉSIDENT :

Vous dites, ici, trois conseillers de clubs. S'agit-il de trois conseillers ou de trois clubs?

M. GUY LAPOINTE :

Non. Ici, c'est trois conseillers, donc trois clubs.

LE PRÉSIDENT :

Donc, il y a trois clubs aussi.

M. GUY LAPOINTE :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Je me demandais s'il y avait deux conseillers dans un club. C'est pour ça que --

M. GUY LAPOINTE :

Ça arrive. Mais là, quand on parle ici, c'est trois. On a un club, je pense, qui a ajouté un nouveau conseiller supplémentaire. Mais quand on parle de trois conseillers, c'est des agronomes et souvent les ajouts peuvent être des techniciens.

Puis deux de ces clubs couvrent aussi une partie du territoire relevant de la région Chaudière-Appalaches. Nous n'insisterons pas sur cet aspect qui a été développé dans le mémoire conjoint des fédérations de l'UPA de Chaudière-Appalaches et du Bas-Saint-Laurent hier. Cependant, nous nous permettons de reprendre ici la recommandation adressée aux membres de la Commission lors des audiences tenues à Lévis.

«Le gouvernement, par le biais du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, doit poursuivre à plus long terme son soutien à cette formule qui permet aux producteurs d'acquérir les connaissances particulières visant à assurer un développement durable de leur entreprise et de l'ensemble de l'agriculture régionale.»

Et je pense qu'on l'a dit, il faut le redire, c'est un encadrement technique lorsque les producteurs adhèrent à ces clubs-là, mais un encadrement technique à l'échelle de l'entreprise, selon les besoins de l'entreprise, à l'échelle des cultures. Je pense que c'est quelque chose qui permet d'améliorer les connaissances du producteur et, par le fait même, d'être plus sensibilisé, puis d'expérimenter diverses méthodes pour améliorer les situations.

Le plan d'action régional en agroenvironnement. Depuis maintenant un peu plus d'un an, la Fédération régionale de la Côte-du-Sud établit son plan d'action en agroenvironnement. Ce plan s'inscrit dans le cadre de la stratégie agroenvironnementale de l'UPA. Il a été rendu possible grâce au support financier du CDAQ. Les actions réalisées et à venir vous sont présentées à l'annexe 2.

En conclusion, nous avons pu cerner que la pression du milieu agricole dans le Bas-Saint-Laurent, lorsqu'elle existe, provient plutôt des pratiques que des quantités de fumier à gérer. L'évolution des connaissances visant à améliorer les pratiques culturales et la gestion des fertilisants a permis d'entreprendre un virage agroenvironnemental souhaité par l'UPA depuis 1994.

Nul doute que l'ensemble des producteurs du Bas-Saint-Laurent y adhéreront progressivement, surtout en regard de la protection et au maintien d'une eau de qualité. Cet état est essentiel à la survie des entreprises agricoles et des communautés qui ne peuvent s'approvisionner à même le fleuve.

Cependant, les attentes envers le milieu agricole sont considérables, ainsi que les investissements. Dans cette optique, nous souhaitons que la politique à venir sur la gestion de l'eau prenne en compte que le support financier de l'État est nécessaire pour conserver une agriculture dynamique dans les régions éloignées.

Et je pense que là-dessus aussi, on a un point aussi qui est très important, c'est que ce n'est pas l'agriculture tout seule qui va arriver à trouver des solutions à toutes les problématiques. Et on a besoin des recherches, on en a besoin dans nos centres d'expertise, dans nos universités, au niveau du MAPAQ, pour être capable de trouver des solutions véritables pour le secteur agricole. Et à mesure que les productions vont se développer, je pense qu'il y a des problématiques où on doit trouver des solutions. Et dans ce sens-là, je pense que ça peut faire partie de nos recommandations, au niveau du gouvernement, de nous supporter à cette échelle-là. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Lapointe. Avant de passer la parole à mes collègues, je vais aller chercher une petite question de curiosité. Vous êtes une fédération qui joue sur deux régions, deux entités régionales du ministère de l'Environnement, celle de Chaudière-Appalaches et celle

215 du Bas du fleuve, donc l'une située à Rimouski. Est-ce que vous voyez une différence dans les régimes environnementaux selon les régions du Ministère?

M. GUY LAPOINTE :

220 On voit surtout une différence dans les problématiques. Je pense que quand on travaille dans Chaudière-Appalaches -- d'ailleurs, je travaille sur le comité multipartite des surplus de fumier dans Chaudière-Appalaches et les problématiques sont très très différentes. C'est sûr qu'à ce moment-là, dans l'application de la réglementation, ça se ressemble beaucoup. Ils appliquent une réglementation qui est identique à l'échelle provinciale, mais les problématiques
225 de base ne sont pas les mêmes.

Dans Chaudière-Appalaches, moins notre territoire, si on peut exclure quelques municipalités, dans Chaudière-Appalaches, il y a des problèmes de surplus. Mais par contre, dans le Bas-Saint-Laurent, on n'est pas dans cette situation-là, loin de là. C'est vraiment très
230 différent.

D'ailleurs, l'agriculture ne s'est pas développée de la même façon et, d'une façon générale, on en a parlé hier, on a des types d'agriculture, fourrage, céréales, rotation longue en majorité. Donc, ce n'est absolument pas les mêmes problématiques partout. La grosse
235 différence, c'est surtout là.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.
240 Madame Gallichan.

Mme GISELE GALLICHAN, commissaire :

Oui. Monsieur Lapointe, j'ai été attirée par des phrases qu'on retrouve à la page 4 de
245 votre présentation, de votre mémoire. Premièrement, pourriez-vous me dire une petite information, dans ces deux rencontres dont vous nous parlez de producteurs qui ont été convoqués le 10 avril 97 puis le 16 octobre de la même année, est-ce que vous avez eu un taux de participation valable? Qu'est-ce que vous avez eu comme succès?

250 **M. GUY LAPOINTE :**

Quand on parle des 68 établissements agricoles, il y en a beaucoup qui sont des établissements très réduits, des très petits établissements de production. Par contre, c'est sûr qu'on n'a jamais, je veux dire, une présence à 100 %. On avait des présences qui étaient
255 quand même, bon, entre 30 % à 50 %, des fermes de dimension raisonnable, je pense, ou deux. Ça peut tourner là-dedans. Mais il reste que ces réunions-là, on les a faites avec le MAPAQ et avec le ministère de l'Environnement. Et on a expliqué d'une façon très claire les

enjeux. Et je pense que ça a une force qui est très importante, quand les trois sont en avant puis qu'ils tiennent le même discours.

Dans cette réunion-là, la seule intervention qu'on a eue des producteurs, ce qu'ils nous ont dit: «J'espère qu'on ne sera pas les seuls à faire un effort.» Donc, il n'y avait aucune manifestation de résistance. Et quand le ministère de l'Environnement a fait les inventaires aussi, je pense qu'il n'y a eu aucune résistance de la part des producteurs à ces inventaires-là.

Je pense que les producteurs, puis même depuis deux-trois ans qu'on en parle de la problématique de l'environnement aux producteurs agricoles, je pense qu'on est surpris dans nos congrès de secteur ou ailleurs, on ne se fait pas interpeler d'une façon -- on se fait interpeler sur des problématiques d'application de la réglementation où on n'a pas de solution. Mais sur la partie des changements, je pense que les producteurs, ils sont de plus en plus réceptifs, puis ça travaille fort.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Et ceux qui n'étaient pas conformes et qui avaient des problèmes de pratique douteuse au niveau de la préservation de l'environnement, quel était le genre de problème, quel genre de pratique qui...

M. GUY LAPOINTE :

Pour le plus gros, c'était des structures d'entreposage qui ne répondaient pas aux normes. Mais je pense qu'avec l'arrivée du PAIA, je pense que ça favorise beaucoup les producteurs à adapter leurs structures de production d'une façon adéquate. Puis je pense que le virage est pris.

Pour d'autres, c'était des aménagements mineurs. Ça pouvait être des aménagements de cours d'eau, de tours de dépôt de fumier autour de la grange. Mais le ministère de l'Environnement a fait l'inspection de chaque établissement et puis il a fait des recommandations. Dans certains cas, c'était inévitable, c'était la structure; dans d'autres cas, c'était des aménagements mineurs.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Mais c'était des producteurs porcins, des producteurs bovins?

M. GUY LAPOINTE :

Dans notre cas, nous autres, c'est surtout bovins et laitiers. Et les cas de porcins, eux autres, ils ont toutes leurs structures d'entreposage étanche.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

L'autre question qui m'est arrivée, à la page 4, l'idée m'est arrivée tout d'un coup en voyant cette phrase:

«Le gouvernement, par le biais du ministère de l'Agriculture, doit poursuivre à plus long terme son soutien à cette formule.»

Comment verriez-vous que ce soit le ministère de l'Environnement qui devienne le gestionnaire de ce programme, éventuellement?

M. GUY LAPOINTE :

Bon, bien, je pense que le ministère de l'Environnement a toujours dit que ce n'était pas de ses responsabilités cette partie-là, parce qu'il a à surveiller l'application de l'environnement sur l'ensemble des secteurs économiques et non pas fournir les assistances techniques. Et on a remis, d'une façon régulière, au ministère de l'Agriculture à traiter cette partie-là, parce que c'est une assistance technique et monétaire aux agriculteurs pour faire le virage. Mais je pense que c'est quand même encore le bon ministère.

Pour nous, ce qu'on veut finalement, c'est d'avoir une assistance adéquate pour permettre aux producteurs de s'adapter aux réalités. C'est ça. Puis qu'elle nous vienne d'un ministère ou d'un autre, je n'aurais pas d'objection, mais je pense que le gouvernement a choisi le ministère de l'Agriculture. Puis c'est quand même le bon parce que c'est le ministère qui a le plus de compétence pour comprendre le développement agricole, puis ses problématiques et ses solutions envisageables.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Et peut-être une dernière. Est-ce qu'on peut avoir l'ordre de grandeur du soutien que le Conseil, le CDAQ a pu apporter à l'heure présente à votre fédération?

M. GUY LAPOINTE :

Le CDAQ, par le biais des clubs, il paie un tiers, le MAPAQ paie un tiers et le producteur paie un tiers. D'une façon générale, c'est 500 \$ pour le producteur par année, 500 \$ le CDAQ et 500 \$ le MAPAQ. Et ce qu'on ne sait pas, c'est que est-ce que la politique va se maintenir à très long terme, puis si elle va rester une priorité.

Comme le CDAQ, on a dit hier que c'était des fonds qui nous provenaient du fédéral, qui sont administrés par un conseil provincial où l'UPA est là, c'est un conseil de producteurs, c'est l'UPA finalement qui administre ce qui est sur ce conseil d'administration là, on en sait pas l'implication à très long terme.

345 Les projets actuels, certains des projets sont pour quatre ans et demi, cinq ans. Disons, il reste quoi, peut-être deux ans. Alors, ce qu'on veut, c'est que ça reste une priorité pour les gouvernements pour nous aider à prendre notre virage, améliorer les connaissances du territoire de la part des producteurs, des problématiques, des enjeux. Puis ça, je pense que c'est important.

350 Parce qu'on en a parlé à Québec, les producteurs, il y a dix, il y a quinze ans, quand les représentants venaient les voir, on avait des recommandations qui étaient différentes d'aujourd'hui. Alors, je pense que c'est des professionnels qui faisaient les recommandations. Alors, aujourd'hui, si on veut changer cette dynamique-là, il faut vraiment que tout le monde encadre bien les producteurs.

Puis il y a aussi la partie...

LE PRÉSIDENT :

360 Donc, si je comprends, le coût de participation d'un producteur à un comité-conseil d'environnement...

M. GUY LAPOINTE :

365 Un club-conseil.

LE PRÉSIDENT :

370 Oui, club agroenvironnemental, excusez-moi.

M. GUY LAPOINTE :

375 C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

C'est 500 \$ par année.

380 **M. GUY LAPOINTE :**

C'est le tiers, mais le maximum du gouvernement, c'est 500 \$; le maximum du CDAQ, c'est 500 \$. Donc, si les clubs ont besoin de plus d'argent pour fonctionner, c'est les producteurs qui devront déboursier.

385 **LE PRÉSIDENT :**

Dites-moi, est-ce qu'il y a l'équivalent des clubs agroenvironnementaux dans d'autres provinces du Canada?

M. GUY LAPOINTE :

Je ne sais pas. Je pense que ces clubs-là sont nés d'une initiative du Plan Vert du fédéral, au niveau fédéral, où, dans la problématique qui avait été identifiée, on a testé à l'intérieur de la province une approche comme ça, encadrement technique. Et après un certain nombre d'années, puis compte tenu que nous autres, on se dirigeait aussi vers une crise au niveau environnemental, on a regardé qu'est-ce qu'il y avait comme outil de disponible et on en est arrivé à la conclusion, après avoir fait l'analyse de tout l'avancement de ces clubs-là au Québec, que ça valait la peine de l'étendre à une échelle plus grande.

Et c'est à ce moment-là que le CDAQ avec l'UPA, notre stratégie agroenvironnementale, et le MAPAQ, on s'est mis ensemble, puis on a dit: «On lance le plus de clubs possible pour permettre aussi à plus de gens possible, à plus d'agriculteurs d'avoir un bon encadrement technique.»

Mais aussi, on joue sur une autre facette avec le MAPAQ. Quand on regarde au niveau des suivis aux producteurs, via les services conseils individuels, dans chaque Direction régionale, on négocie aussi avec le MAPAQ l'accès aux services conseils aux producteurs, un service conseil ponctuel, qui ne sera pas nécessairement à la même échelle que celui-là parce que lui c'est un encadrement technique à la ferme, mais un producteur qui a besoin de services conseils ponctuels.

Dans le Bas-Saint-Laurent, on a négocié avec le MAPAQ, avec via Accès services conseils, un service ponctuel où le MAPAQ apporte aussi un support financier pour un service ponctuel. C'est moins complet que celui-là, mais c'est aussi une source importante pour les producteurs au niveau de l'information, au niveau du suivi technique.

Puis il y a aussi tout le suivi individuel qui se fait par le MAPAQ. Le MAPAQ, à travers de colloques, à travers de réunions, de suivis qu'ils ont déjà faits aux producteurs - aujourd'hui, ils ont moins de personnel pour le faire - mais de façon globale, à travers des colloques, à travers de journées d'information, on apporte aussi un soutien technique aux producteurs pour l'information.

Et c'est tout ça ensemble, finalement. Quand on parle de 15 %, de 20 % des producteurs qui sont dans les clubs, il n'y a pas juste ça. Il y a quand même un encadrement qui est fait à une échelle plus grande, d'une façon ponctuelle, d'une façon globale. Et je pense que le virage, les producteurs ne sont pas résistants à ça, mais ils ont besoin de support parce que ce n'est pas si évident que ça pour certains.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Genest.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Monsieur Lapointe, vous avez mentionné dans votre mémoire le plan d'action régional, qui s'inscrit dans la stratégie générale de l'UPA nationale. Quelles sont les grandes stratégies ou les grandes orientations de votre plan d'action régional?

M. GUY LAPOINTE :

Bon, dans les grandes actions, c'est qu'on voulait travailler, entre autres, au niveau de sortir les animaux des cours d'eau, de transférer les connaissances qui sont réalisées à l'intérieur des clubs à l'ensemble des producteurs. Donc, quand on fait des journées régionales, on s'assure d'inviter plus de gens.

Il y a eu un projet qui était avec Vision Saint-Laurent 2000, au niveau du réglage des pulvérisateurs, qui a été fait sur l'ensemble du territoire, des cliniques qui ont été faites à plusieurs endroits chez les producteurs. Et je pense que ça s'inscrit dans une action qui est continue au niveau du suivi environnemental, puis au niveau du transfert de l'information vers les producteurs par diverses activités. Je pense qu'on les a toutes ici.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Oui, j'ai vu votre annexe, mais je voulais essayer de vous faire ressortir les grandes orientations plutôt que la liste des activités ou des réalisations.

M. GUY LAPOINTE :

460 Mais on joue quand même sur plusieurs facettes, que ce soit autant au niveau des pesticides, que ce soit au niveau des méthodes de culture, que ce soit au niveau des valeurs des engrais minéraux.

465 L'an passé, on a eu un colloque - on avait travaillé avec le Bas-Saint-Laurent, à La Pocatière, pour la partie de la Côte-du-Sud - et on traitait de plusieurs facettes d'agroenvironnement et sur la partie économique. Parce qu'on a quand même à gagner, au niveau économique, à s'assurer de ne pas avoir de perte agroenvironnementale et de mieux connaître notre territoire pour le besoin des plantes. Je pense que déplacer des volumes d'engrais d'un champ à l'autre va nous amener de meilleurs résultats, limiter les pertes, puis des
470 fois nous empêcher d'acheter des engrais minéraux pour combler les besoins.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

475 Donc, ça coûte moins cher à produire. Vous achetez moins d'engrais minéral, donc c'est plus rentable pour le producteur.

M. GUY LAPOINTE :

480 Même si ce n'est pas le cas de tous les producteurs, pour certains producteurs, effectivement, il y a de la rentabilité nette à aller chercher, parce qu'ils ont tendance à fertiliser d'une façon peut-être un peu moins adéquate.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

485 Dans votre annexe justement 2, dans une des actions, vous parlez du PAEF en disant:

«L'objectif, c'est de briser la perception réglementaire, dissiper les craintes, promouvoir le virage.»

490 Ça s'adresse aux producteurs. Est-ce que ça veut dire qu'il y a beaucoup de réticence par rapport à ce programme-là?

M. GUY LAPOINTE :

495 Je pense qu'on s'adressait surtout, dans cette partie-là entre autres, au PAEF, le PAEF qui a un objet réglementaire, qui est lourd en soi. Et ce qu'on demande à nos conseillers, c'est de trouver le moyen de mettre quelques feuilles seulement à la disposition du producteur où il y a des recommandations claires.

500 Et ce qu'on veut transférer aux producteurs, que même si ça a l'air d'un objet qui est lourd, qui est réglementaire, c'est un outil de gestion, c'est un outil de travail de tous les jours.

Et travailler avec un PAEF, c'est d'augmenter la précision de l'agriculture et peut-être aussi la sécurité de notre travail. C'est dans ce sens-là. Je pense que c'est de faire percevoir aux producteurs que le PAEF n'est pas qu'un outil réglementaire, mais peut être un outil de gestion adéquat.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

C'est de planification et de gestion.

M. GUY LAPOINTE :

Oui.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

S'agissant justement de sécurité, je remarque que l'agent agroenvironnemental, dans son plan de travail, il y a un certain nombre d'initiatives, dont une initiative avec les compagnies qui fabriquent des pesticides. Et il y a, entre autres, une activité de préparation d'un kit de prévention sur la manipulation des pesticides, comment utiliser les gants, les masques. Et les partenaires, c'est les compagnies qui fabriquent les pesticides.

Est-ce que les producteurs sont à l'aise avec cette approche-là dans la mesure où, si on a besoin de donner un cours sur la prévention, comment utiliser les gants, les masques et tout ça, ça signifie que c'est des produits qui sont quand même sérieux et fragiles à utiliser et à manipuler.

M. GUY LAPOINTE :

Bon, je pense que quand on regarde tous les pesticides, celui qui risque le plus d'être victime d'un pesticide, c'est celui qui le manipule dans son état le plus concentré. C'est qui si ce n'est pas le producteur? Je pense que ça, pour nous autres, ça fait quelques années qu'on travaille cette partie-là et on veut vraiment sensibiliser le producteur sur des méthodes sécuritaires, comment utiliser d'une façon sécuritaire, mais ça va aussi au réglage pulvérisateur, au contrôle des doses.

Dans les clubs agroenvironnementaux, on fait des expériences pour réduire les doses, avec la détection des volumes de mauvaises herbes, si c'est nécessaire de mettre des pesticides. On va plus loin. On traite cette partie-là d'une façon très large.

Mais c'est évident que la première victime d'un pesticide, c'est celui qui va le manipuler dans l'état le plus concentré. Et je pense que pour les producteurs, on leur donne de la formation aussi là-dessus. Alors, on sait qu'un pesticide à l'état concentré comporte beaucoup plus de risques que lorsqu'il a été dilué et épandu sur une parcelle qui est très grande.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Est-ce qu'il existe des clubs qui engagent d'autres conseillers que des agronomes? Je pense, par exemple, à d'autres spécialistes des sciences de la nature, biologistes, des ingénieurs.

M. GUY LAPOINTE :

Nos clubs, majoritairement, c'est des agronomes qui sont... d'abord, pour avoir accès à la subvention, je pense que le MAPAQ et pour nous autres, c'est des agronomes que ça prend. Ça prend des gens qui ont une formation vraiment d'agronomie. Mais par contre, là-dedans, on peut avoir des ingénieurs agronomes.

Il y a un de nos clubs qui a un ingénieur agronome. Et je pense que notre coordonnateur en environnement, au régional, je pense que c'est un ingénieur agronome aussi. C'est sous toute réserve, là je suis moins sûr. Mais je suis sûr qu'on a une fille qui est ingénieure agronome, qui est conseillère dans un club. Mais le premier critère, c'est agronome. Mais il y en a qui ont...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Donc, c'est un critère de subvention. Est-ce que vous pensez que ce serait stimulant pour les gens de l'équipe d'avoir d'autres formations, des équipes plus multidisciplinaires?

M. GUY LAPOINTE :

Bien, je pense que là, on est dans un début avec les clubs. Et lorsqu'on va cheminer, peut-être qu'il sera nécessaire d'avoir des clubs qui seront à dimension plus grande, regroupés. On va peut-être voir ça à quelques endroits. Là, ça sera plus facile d'ajouter des spécialistes.

Mais pour l'instant, on a besoin d'une ressource et pour nous autres, je pense que c'est l'agronome qui va être le plus important. Dans quelques années, s'il y a des fusions, on pourra ajouter des personnes-ressources qui ont des spécialités différentes. Mais pour l'instant, c'est des agronomes qu'on a besoin.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Lapointe. Comme le mémoire central de l'UPA s'en vient plus tard, pourriez-vous demander aux gens qui préparent ce mémoire-là, quand il sera terminé, d'être capable de chiffrer un certain nombre de choses, notamment du côté des aides attendues. On sait qu'il y a des aides attendues du côté du PAIA, qui s'appelle maintenant le Prime Vert. Je pense que l'autre fois, on a évalué ça, il me semble, c'est autour de 300 millions. Il y a aussi des aides qui sont attendues comme soutien aux clubs agroenvironnementaux. Vous avez parlé tantôt d'éléments de recherche.

Une des choses, nous autres, qui va être importante quand on va faire des recommandations au gouvernement, ça va être d'être capable de dire c'est quoi le coût des attentes attendues d'un peu tout le monde, les attentes signifiées. Et notamment, de votre milieu, je pense que c'est particulièrement important.

M. GUY LAPOINTE :

Du côté de la recherche, je pense aussi il faudrait... nous autres, il y a des choses qui nous inquiètent un peu. On regarde au niveau des grandes fusions des multinationales qui font de la recherche, entre autres où on a amené les organismes génétiquement modifiés - et souvent, c'est même à l'échelle internationale aujourd'hui qu'ils font de la recherche appliquée au niveau des pesticides - et je pense qu'on a, à travers divers réseaux du suivi phytosanitaire, découvert qu'il y avait des insectes, il y a des prédateurs à des insectes existants.

Il y a de la recherche appliquée qui ne se fera jamais par ces entreprises-là. Et il faut absolument, c'est un choix de société, il faut absolument se dire que si nos gouvernements ne s'impliquent pas dans ces secteurs-là, nous autres, les outils, on ne les aura pas. Alors quand je vous disais tantôt qu'on a besoin du gouvernement, c'est un choix de société de faire de la recherche appliquée pour avoir des alternatives à ces grandes entreprises là qui sont largement critiquées, puis pour nous autres qui nous inquiètent. Dans le fond, c'est ça la réalité de l'agriculture, on a besoin...

LE PRÉSIDENT :

Au fond, vous ne voulez pas être victimes du lobby des grandes compagnies qui vous vendent des engrais ou des insecticides.

M. GUY LAPOINTE :

Non seulement n'être pas victimes, mais avoir des solutions autres qu'eux autres nous proposent. Et puis ce n'est pas l'agriculteur tout seul qui va pouvoir trouver ça. Je pense que c'est un choix de société. Puis nos gouvernements se sont désengagés d'une façon assez importante à divers endroits.

625 On a des centres d'expertise dans diverses productions au Québec où les producteurs
se sont engagés, où ils ont le suivi, où ils mettent de l'argent, mais tout seuls, ils n'y arriveront
pas. Ça, je pense que c'est un choix social qu'il faut faire puis qu'il faut y consacrer quand
même un budget annuel intéressant pour avoir des résultats. Puis ce n'est pas les grosses
630 entreprises multinationales qui vont faire ce bout-là. On a besoin de notre société pour nous
aider.

LE PRÉSIDENT :

635 Ça marche. Merci.

M. GUY LAPOINTE :

Merci.

640 **LE PRÉSIDENT :**

Deux minutes de détente et on revient ensuite avec le mémoire suivant des Jardins de
Métis.

645 (SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

LE PRÉSIDENT :

650 Alors, j'invite les gens de la qualité de l'eau de la rivière Mitis, s'il vous plaît, Les
Jardins de Métis. Bonjour!

M. ALEXANDER REFORD :

655 Alors, merci beaucoup, monsieur le président et les commissaires, d'avoir le privilège
de vous présenter quelque chose cet après-midi. Je me présente. Je suis Alexander Reford et
je suis le directeur des Jardins de Métis, ainsi que le président de la corporation Les Amis des
Jardins de Métis. Si vous ne connaissez pas l'endroit, c'est à environ 35 minutes à l'est de
660 l'Hôtel Rimouski.

Je commence en lisant un communiqué de presse qui a été émis par le ministère de
l'Environnement le 23 juillet 99, dont le titre est «Interdiction d'accès et de baignade, plage de
l'embouchure de la rivière Mitis, Rimouski, le 23 juillet»:

665 «Le ministère de l'Environnement avise la population qu'il a demandé à la Municipalité de
Grand-Métis d'interdire l'accès au lieu de baignade connu sous le nom de l'embouchure de la
rivière Mitis. En effet, les résultats de l'analyse bactériologique des échantillons prélevés le 29

juin et le 19 juillet 99 ont démontré que les eaux de baignade de cette plage étaient polluées. L'interdiction d'accès à cette plage pour des fins de baignade sera maintenue tant que les eaux de baignade n'auront pas été assainies. En conséquence, la population doit s'abstenir de fréquenter cette plage à des fins de baignade tant qu'un avis contraire n'aura pas été émis par le ministère de l'Environnement.

Source: Claire Turgeon, Direction régionale Bas-Saint-Laurent, ministère de l'Environnement»

Je commence alors ma présentation avec cette nouvelle parce que, pour nous, comme corporation, ça a été une annonce intéressante, sinon décevante finalement, qu'on avait quasiment l'obligation de partager avec le milieu, le milieu qui savait déjà franchement que c'est une rivière polluée, mais peut-être pas autant que ça.

Nous, nous sommes gestionnaires d'un site adjacent à la rivière Mitis, les Jardins, qui reçoivent, bonne année mauvaise année, environ 95 000 visiteurs par été. Donc, une partie de notre clientèle, ainsi qu'une partie de la clientèle qui sont des touristes de séjour ou ce sont des citoyens de la région tout simplement, visitent entre autres l'embouchure qui se situe -- en tout cas, l'accès à la plage se situe sur les terrains qui nous appartiennent.

Les Jardins de Métis sont un partenaire important dans le tourisme dans cette région. Et nous, comme corporation, nous avons l'objectif de créer aux alentours de notre site, incluant les jardins existants, un parc/paysage. Il s'articule autour d'un développement de pôles de création, de formation et de conservation.

Premièrement, on vient d'annoncer la création d'un Festival international des jardins contemporains, qui va se présenter en l'an 2000 et dans les années subséquentes. En second lieu, on a mis en place un programme d'activités à caractère éducatif, incluant les ateliers horticoles, des séjours horticoles et un programme pédagogique à l'intention de la clientèle scolaire, un observatoire sur les paysages de la région, ainsi qu'une université d'été en collaboration avec la Chaire en paysage et environnement de la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal.

Finalement, les Jardins de Métis veulent aussi créer le Conservatoire des plantes menacées et vulnérables du Saint-Laurent. Première institution du genre au Canada, le Conservatoire, en plus de ses activités de conservation, effectuera des activités de sensibilisation incluant la réalisation des colloques, ainsi que la publication de guides.

Intégrés étroitement avec la mise en place de ces nouvelles activités pour lesquelles des investissements considérables seront effectués, les Jardins de Métis prévoient aussi le développement d'un parc régional situé à l'embouchure de la rivière Mitis. Ce parc a pour mission de conserver et de mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel de la rivière Mitis et de son embouchure pour le bénéfice des populations actuelles et futures, tout en veillant, entre autres, à assurer l'intégrité de la vocation horticole des Jardins et à préserver le caractère

historique du domaine Reford; et de mettre en valeur les interrelations entre l'homme et l'environnement sur le territoire du parc dans un contexte actuel et historique.

715

Ce projet de développement de l'embouchure correspond aux principes et orientations en matière de conservation que veulent se donner les Jardins de Métis. En effet, la corporation désire favoriser la réalisation de tout projet ou orientation aidant à positionner le site comme destination écotouristique. À ce titre, elle encourage les projets visant l'arrêt de la pollution et la dépollution de la rivière et de son embouchure.

720

Notre entreprise est concernée par la mauvaise qualité de l'eau de la rivière Mitis dans le secteur de l'embouchure. Il y a deux ans, constatant que des gens se baignaient dans la rivière et que la qualité de l'eau semblait pour le moins douteuse, nous avons entrepris de faire une évaluation de la qualité de l'eau dans ce secteur.

725

Les échantillons recueillis directement à l'embouchure de la rivière démontraient que l'eau contenait une concentration en coliformes fécaux supérieure à 400 unités de coliformes fécaux par 100 millilitres. Nous étions surpris de voir les gens se baigner à cet endroit et de constater que ni les municipalités environnantes, ni la MRC de La Mitis, ni même le ministère de l'Environnement ne faisaient de l'échantillonnage périodique de l'eau. De plus, aucune information n'était transmise à la population au sujet des problèmes de pollution bactériologique de la rivière.

730

À la demande des Jardins, la Direction régionale du Ministère effectuée, depuis juin 1999, l'analyse périodique de l'eau de ce secteur. L'échantillonnage effectué est venu confirmer les évaluations effectuées l'année précédente par un laboratoire spécialisé pour les Jardins. Ainsi, l'eau comporte toujours un haut niveau de contamination bactériologique. Pour la première fois, cette année, un avis du ministère de l'Environnement, indiquant que la plage était polluée, a été placé sur les berges de la rivière dans le secteur de l'embouchure.

735

740

L'eau de la rivière Mitis, en aval de la Municipalité de Price, présente donc un sérieux problème de pollution. Pourtant, le Portrait régional de l'eau pour la région du Bas-Saint-Laurent publié dernièrement ne mentionne nullement ce problème et indique que l'eau de la rivière Mitis est de bonne qualité, ce qui est vrai pour l'ensemble de la rivière en amont de Price. Pourtant, un important problème est présent dans le secteur de l'embouchure et n'est mentionné en aucune façon.

745

D'une grande beauté, l'embouchure de la rivière Mitis est aussi reconnue comme étant un site d'importance pour la faune dans l'estuaire maritime du Saint-Laurent. La rivière Mitis est une importante rivière à saumon, ainsi qu'un site de nidification accueillant entre 100 et 1 000 couples de diverses espèces nicheuses, dont le cormoran à aigrette, l'eider à duvet, le goéland argenté et le goéland marin. La baie Mitis est aussi une aire de repos lors de la migration de plusieurs espèces. Le long de la rive du fleuve Saint-Laurent, vers l'est, nous retrouvons plusieurs espèces végétales, ainsi qu'un marais salé à spartine.

750

755

En plus des Jardins, le Centre d'interprétation du saumon atlantique, le CISA, fait aussi la promotion de la rivière et évidemment du saumon. Mais comment expliquer aux touristes et aux visiteurs que cette belle rivière se détériore grandement en certains secteurs suite à une importante source de pollution?

Tel que mentionné précédemment, les projets de développement des Jardins prévoient la création d'un parc dans le secteur de l'embouchure. Ce parc, créé en collaboration avec différents partenaires régionaux, comprendrait plusieurs éléments d'interprétation de la faune et de la flore, ainsi que diverses activités écotouristiques. L'observation des éléments du milieu marin, ainsi que la sensibilisation du public à l'importance de préserver les habitats présents dans l'embouchure de la rivière feront aussi partie des activités du parc.

De plus, dans les phases ultérieures de développement, il est prévu qu'une section du Conservatoire des plantes menacées et vulnérables du Saint-Laurent soit implantée sur les berges de la rivière Mitis et du fleuve Saint-Laurent. Bien sûr, étant donné que la rivière possède le statut de rivière à saumon et a toujours été considérée importante pour cette ressource au Québec, le cycle de vie et les problématiques reliées au saumon prendront aussi une place importante dans le concept de parc régional.

Tous ces développements, ainsi que la création d'un parc ne peuvent cependant pas être réalisés dans l'état actuel où se trouve le secteur de l'embouchure. À certains endroits sur les berges de la rivière, la végétation est détruite et le substrat est recouvert d'une substance limoneuse, rendant le lieu inesthétique. De plus, selon les normes en vigueur, le niveau de contamination de la rivière ne devrait permettre aucun contact primaire avec l'eau.

Toutes ces circonstances limitent présentement l'utilisation de ce secteur pour la création d'un parc. C'est donc un joyau de notre région qui est sous utilisé et endommagé par l'activité humaine. La mise en oeuvre d'un projet de développement mettant en valeur la rivière Mitis est donc inconcevable si l'eau de cette partie de la rivière reste de si piètre qualité.

En plus de limiter l'utilisation de la rivière comme lieu de plaisance pour les gens de la région, le problème nuit aussi au développement socio-économique de la région. D'importants investissements seront investis à court et à moyen termes par les Jardins et des partenaires afin de développer le site et offrir de nouvelles activités à une vaste clientèle. D'ailleurs, les Jardins de Métis ont été identifiés comme étant la clé de développement touristique de la région, tant par sa réputation que par son important achalandage.

Tel que mentionné précédemment, la Baie Mitis possède un important et intéressant potentiel naturel et environnemental, et l'aménagement de ce secteur fait partie du plan de développement global de l'entreprise. Ce dernier ne pourra être utilisé et mis en valeur seulement si des actions concrètes sont entreprises afin de remédier à une situation de pollution qui, à l'aube de l'an 2000, ne devrait plus exister.

800 Des mesures doivent donc être prises afin de régler les problèmes de pollution. Les municipalités concernées doivent donc agir et être supportées par les instances gouvernementales afin de mettre sur pied des structures de traitement des eaux usées qui limiteront les dommages à l'environnement. Merci.

805 **LE PRÉSIDENT :**

D'abord merci, monsieur Reford, de votre présence et de votre contribution à cette audience. Dites-moi, dans les informations que vous avez reçues, est-ce que vous avez, dans les dialogues que vous avez eus avec le ministère de l'Environnement, est-ce que vous avez eu 810 des informations sur l'origine exacte de la pollution bactériologique de ce tronçon de rivière sur lequel vous êtes, puisque semble-t-il qu'en amont de Price, la qualité semble nettement meilleure?

M. ALEXANDER REFORD :

815 Je pense que les scientifiques peuvent mieux répondre que moi à la question d'une façon précise. Mais il y a sans doute que le plus grand pollueur en quelque sorte, c'est le village de Price, qui a 1 916 citoyens ainsi que des industries importantes, et qui ne possède actuellement aucun système d'assainissement des eaux. Alors, tous les déchets, les résidus 820 résidentiels sont rejetés dans la rivière Mitis directement, sans aucun traitement. Alors, à part peut-être quelques exceptions, la grande majorité de la pollution vient directement de ce village, qui est environ à 4 kilomètres de l'embouchure de la rivière Mitis.

LE PRÉSIDENT :

825 Et dans vos discussions avec le Ministère, est-ce qu'il y a des corrections à ce niveau-là qui sont envisagées? Est-ce qu'on vous a donné des réponses satisfaisantes aux questions que vous avez posées?

830 **M. ALEXANDER REFORD :**

Selon les indications que j'ai eues, et il faut dire que je ne suis pas un homme politique, je suis un faible gestionnaire d'une petite PME d'origine touristique...

835 **LE PRÉSIDENT :**

Mais vous avez l'air d'un bon gestionnaire de PME, parce qu'il y a beaucoup de projets dans votre organisation et c'est impressionnant.

840 **M. ALEXANDER REFORD :**

Merci. Mais d'abord, les indications que j'ai eues, c'est que Price a eu un projet pour finalement proposer à l'intérieur des budgets accordés pour l'assainissement des eaux. Ils ont

déposé un projet pour faire un système pour le village, dont le coût était d'environ 6 millions \$, qui a été d'abord accepté et à la suite retiré du plan, il y a quelques années. Et apparemment, actuellement le Village de Price a également proposé un deuxième -- ils ont fait une deuxième demande et ils attendent des nouvelles du Ministère, ainsi que des partenaires gouvernementaux.

Je ne pense pas que le manque de volonté vient ni du maire, ni du conseil municipal, ni des citoyens du village. C'est plutôt une question budgétaire, je présume bien, ainsi que de s'assurer que la rivière Mitis devienne une priorité, entre autres, dans les budgets pour les prochaines années pour le Ministère.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Votre projet de parc régional en collaboration avec des partenaires se situerait sur les terres publiques ou sur vos propres terrains? Comment vous concevez ce projet-là?

M. ALEXANDER REFORD :

Le parc, tel qu'il est conçu actuellement, va englober en quelque sorte l'embouchure de la rivière Mitis, dont les terrains sont à la fois la propriété des Amis des Jardins de Métis, du côté est; côté ouest, ils sont la propriété du ministère de l'Environnement parce qu'ils possèdent une partie de terrain de l'autre côté de la rivière; du CISA, qui est un autre site touristique adjacent; d'une espèce de - comment dirais-je - un trust familial privé et peut-être aussi englobant les terrains qui appartiennent actuellement à Hydro-Québec.

Alors, il y a cinq ou six propriétaires qui sont les propriétaires actuellement des berges de la rivière Mitis, de l'embouchure jusqu'au Village de Price.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Et est-ce que vous entrevoyez un statut officiel d'aire protégée pour ce parc?

M. ALEXANDER REFORD :

Nous, comme organisme, on souhaiterait beaucoup d'avoir une aire protégée, surtout côté fluvial, entre autres, côté du fleuve Saint-Laurent pour s'assurer, entre autres, que les oiseaux soient protégés et de s'assurer une observation intelligente, mettons, de la faune ainsi que de la flore. C'est un souhait que nous avons. Je pense que d'autres partenaires ont le même souhait.

Il y a plusieurs statuts qui pourraient être accordés au site, soit une aire protégée, soit une zone écologique, soit une zone d'intervention prioritaire maritime. En tout cas, il y a plusieurs statuts qui pourraient être accordés au site. Nous sommes en pourparlers avec

plusieurs niveaux, ministères à la fois fédéral et provincial, pour voir quel statut serait le meilleur pour nous.

Comme j'ai mentionné tout à l'heure, au niveau du Conservatoire, c'est un projet que nous acheminons actuellement avec l'appui ainsi qu'une contribution en nature et en argent du ministère de l'Environnement. Alors, on travaille étroitement avec le Ministère de niveau. Mais au niveau de la gestion des eaux, évidemment, nous sommes, mettons, tributaires finalement dans tous les sens des choses qui viennent d'en haut, qui viennent passer finalement dans notre site.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Une question qui n'est pas directement dans votre mémoire, mais puisque vous êtes gestionnaire des Jardins de Métis, vous faites finalement de l'agriculture, vous êtes dans le domaine agricole, est-ce que vous adhérez au principe d'agriculture durable? Et quel est votre code de conduite concernant, par exemple, la gestion de l'eau, les arrosages, les pesticides, etc., aux Jardins de Métis?

M. ALEXANDER REFORD :

Au niveau des pesticides ainsi que la phytoprotection en quelque sorte, on utilise le minimum d'interventions chimiques. Alors, on utilise surtout des engrais biologiques, ainsi que des pesticides de ce genre. On utilise aussi des insectes prédateurs dans les serres pour éviter l'utilisation des pesticides. Alors, nous, on est conscients du fait que nous sommes un acteur majeur dans le domaine, alors on utilise le minimum. Il y a certains cas, dans certaines plantes, où on n'a pas le choix d'utiliser des méthodes plus agressives. Mais en général, on utilise des méthodes douces et environnementales.

Pour ce qui en est de l'arrosage, on est chanceux d'avoir une source d'eau. On est alimenté par un ruisseau qu'on utilise pour l'arrosage qu'on fait d'une façon régulière. Mais franchement, dans le Bas-Saint-Laurent, on a moins besoin peut-être qu'ailleurs. Alors on utilise, mais quand même avec une gestion assez serrée. Alors, on ne fait pas évidemment de gaspillage autant que possible.

Alors, je crois, comme gestionnaires, on essaie d'être sensibles à toutes ces problématiques pour s'assurer, entre autres, qu'on devient le modèle, entre autres, de la gestion des eaux ainsi que des plantes. Alors, on a fait beaucoup d'efforts, beaucoup de progrès. On n'est pas des saints non plus, alors il y a beaucoup de choses qu'on peut faire. Mais de plus en plus, on cherche, avant d'acheter des produits, on utilise des méthodes plus douces, plus environnementales.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Merci.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

935 Je suis intéressée par ce concept de conservatoire que vous planifiez. Pourriez-vous élaborer davantage là-dessus? Puisqu'il semble, selon ce que vous dites, que ce sera une première au Canada.

M. ALEXANDER REFORD :

940 Selon nous, c'est une première. Je pourrais être contredit, mais à notre avis, c'est une première. C'est un développement que nous avons fait en lisant franchement les documents qui sont produits par tout le monde, pour ce qui en est des problèmes de la protection de la biodiversité écologique, entre autres, surtout au niveau des plantes.

945 On a toujours la tendance à protéger les animaux, parce que les animaux, c'est facile à comprendre qu'un animal, il ne faut pas le laisser être en péril. En tout cas, il faut les protéger absolument. Mais les plantes sont peut-être moins en évidence au niveau de la protection. Et ce qui est évident aussi, c'est que le gouvernement ainsi que d'autres organisations veulent protéger les plantes. Alors, on s'est dit, nous sommes un acteur déjà actif dans l'horticulture en
950 quelque sorte et à date, il n'y a pas un endroit au Québec ni au Canada où les plantes menacées sont actuellement expliquées même et exposées.

Alors, l'idée qu'on avait développée, c'est d'avoir un endroit ou même plusieurs endroits où les plantes, qui sont actuellement classées par la loi, parce qu'il y a des statuts particuliers
955 qui s'attachent à ces plantes, de donner un endroit où les plantes pourraient être exposées et dont la problématique de les protéger soit aussi exposée au public. Parce qu'avec 100 000 visiteurs, on peut faire pas mal plus qu'un dépliant laissé dans les comptoirs d'un ministère, quelque part.

960 Alors, nous, on peut jouer un rôle quand même actif avec un visiteur qui est déjà sensible, on présume bien, aux plantes, disant: «Écoutez, l'ail des bois, c'est une plante qu'il ne faut absolument pas enlever de son habitat naturel parce que si oui, ça n'existera plus.» Alors l'idée, c'est de développer, à l'intérieur de notre jardin, parce que nous avons un secteur qui est un sous-bois, alors les plantes sont quand même déjà indigènes, de développer à
965 l'intérieur de cette section une section vouée directement à la protection de ces plantes, à leur exposition, à la sensibilisation publique et peut-être aussi, à long terme, à la prolongation.

Alors si jamais il y a des manques, par exemple, de ces espèces dans les endroits naturels, on pourrait au moins avoir... c'est comme le jardin zoologique en quelque sorte. Il y a
970 quelques spécimens en quelque part qui existent, qui pourront nous permettre au Québec ou au Canada de les réintégrer dans leurs habitats où il est disparu pour toutes sortes de raisons, soit écologiques, environnementales ou des catastrophes naturelles. On ne sait pas, mais au moins d'avoir un endroit au monde ou au Canada surtout où les plantes pourraient être exposées.

975

Alors c'est ça l'idée, en gros. C'est un projet qui est en développement actuellement. Nous avons préparé un cahier de charge, qui est en préparation actuellement, et des aménagements paysagers vont être commencés l'été prochain.

980

Mme GISELE GALLICHAN, commissaire :

985

Et ma question maintenant va porter spécifiquement sur le cas de l'eau puisque vous mentionnez - je pense que c'est à votre dernière page - vous semblez dire qu'il n'y a pas que la Municipalité de Price qui serait polluante de l'embouchure de la rivière, la portion, le dernier tronçon de la rivière Mitis, je ne sais pas exactement, mais vous avez mentionné «les municipalités». Est-ce qu'il y en a d'autres qui rejettent leurs eaux usées sans traitement à la rivière?

990

M. ALEXANDER REFORD :

995

C'est une bonne question, dont la réponse je ne pourrais pas vous donner exactement, dans le sens que Price est la municipalité qui borne la rivière du côté est. En face, il y a une autre municipalité qui s'appelle Saint-Jean-Baptiste. Je ne sais pas si la problématique se pose également dans ce secteur. Je peux présumer que toutes les maisons ont des fosses septiques, mais il faut dire que je n'ai pas fait l'analyse pour m'assurer de ce constat.

1000

Il y a aussi une chose peut-être étonnante. Ce qui est arrivé dernièrement, c'est que le gouvernement du Québec a construit un poste de police, la Sûreté de Québec, sur les anciens terrains de la compagnie Price à Price. Alors on voit, même le gouvernement du Québec contribue en quelque sorte à la pollution en sachant que le poste n'avait pas évidemment un traitement d'eau non plus.

1005

Alors, on pourrait constater qu'il faut mettre en évidence l'importance d'assainir les eaux. Sinon, je pense qu'on marche en contradiction. Nous, on met en valeur un site touristique en disant que la beauté naturelle, c'est devant nos portes. Mais devant nos portes en quelque sorte, on ne le dit pas publiquement nécessairement à tout le monde, mais devant nos portes, nous avons une rivière qui est quand même très polluée.

1010

Alors, ce qui nous amène à une certaine contradiction, dans le sens que si on veut, nous, mettre en valeur une rivière que le monde ne peut pas toucher parce que c'est trop pollué, évidemment on a un certain problème de communication à faire.

1015

Alors c'est pourquoi on n'a pas mis en suspens les projets, on les a quand même encore, mais il faut absolument que le milieu bouge et que le gouvernement s'installe sérieusement pour régler ce problème dans les prochaines années.

LE PRÉSIDENT :

1020

Monsieur Reford, il eut été intéressant que vous veniez poser ces questions-là à la première partie de l'audience et on aurait investigué d'une manière un petit peu plus profonde. Parce que là, on est à la période des mémoires, et la cueillette de l'information, c'était le genre de question sur laquelle on aurait pu enquêter de manière un petit plus sérieuse.

1025

Mais je vois quelqu'un du ministère de l'Environnement dans l'assemblée. Est-ce qu'on peut vous demander des commentaires sur ce point-là? Pouvez-vous venir au micro, s'il vous plaît. C'est exceptionnel parce que c'est une chose qu'on ne fait pas, mais là je pense que l'occasion est trop belle, puis c'est un beau dossier régional aussi. Donc, si vous avez des informations, je vous inviterais à nous les donner.

1030

M. PIERRE GILBERT :

1035

Je n'ai pas toutes les informations par rapport à la problématique qui a été élaborée par monsieur Reford. Au niveau du contrôle des plages, je pense que vous connaissez un peu le cadre qui est donné à ce programme-là. Pour pouvoir contrôler les plages, nous, ça nous prend une plage qui est fréquentée par le public puis sur laquelle il y a un certain nombre de mesures de sécurité qui sont élaborées. À ce moment-là, on fait le contrôle.

1040

Ce que monsieur Reford vous donne comme information, à savoir qu'au cours des deux dernières années, effectivement la plage à l'embouchure de la rivière Mitis a été déclarée non acceptable pour la baignade, la raison principale, je pense, de cette contamination, c'est effectivement le déversement du réseau d'égouts de Price, qui se fait directement au cours d'eau sans aucun traitement.

1045

À ce que je sache - et monsieur Reford l'a également mentionné - il y a eu un certain nombre de scénarios qui ont été faits dans le passé, des discussions qui ont été faites avec la Municipalité, entre, je pense, le ministère des Affaires municipales qui est responsable du programme d'assainissement et la Municipalité. Et ce que je comprends, c'est qu'il n'y a pas encore d'entente, puis il y aura des choses à faire éventuellement.

1050

Mais c'est, j'oserais dire, une des dernières grosses municipalités de la région qui n'a pas de système d'équipement de traitement des eaux usées, puis c'est quelque chose qui devra être corrigé éventuellement, je pense. Parce que je pense qu'en 99, c'est un peu inacceptable de voir que des municipalités de cette envergure-là déversent des eaux usées dans une aussi belle rivière que la rivière Mitis.

1055

Ceci étant dit, ça n'apporte pas la solution pour l'instant mais...

LE PRÉSIDENT :

1060

Le village en face, Saint-Jean-Baptiste?

M. PIERRE GILBERT :

1065 Je n'ai pas ces informations-là. Il y a plusieurs municipalités qui sont situées le long de la
rivière Mitis, à partir de l'embouchure jusqu'au début de la rivière. J'oserais dire que la
majorité...

LE PRÉSIDENT :

1070 Vous ne le savez pas.

M. PIERRE GILBERT :

1075 ... il y a un système de traitement. Maintenant il y a toujours, même quand il y a un
système de traitement, il y a toujours des déversements. Il y a toujours un émissaire qui va au
cours d'eau, mais c'est un émissaire qui est traité la plupart du temps.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1080 Il n'y a pas de prise d'eau?

M. PIERRE GILBERT :

1085 Sur la rivière Mitis, il y a des prises d'eau, effectivement. De façon générale, la qualité de l'eau de la rivière Mitis est de bonne qualité. D'ailleurs, on retrouve du saumon en quantité. On est en train de réimplanter le saumon et d'améliorer la qualité de vie du saumon dans cette rivière-là, sauf qu'à l'embouchure, on retrouve la problématique qui a été décrite par monsieur Reford.

1090 **LE PRÉSIDENT :**

1095 Par ailleurs, au plan évidemment de la concertation régionale avec une perspective d'écotourisme et de plan de développement comme celui dont on prend connaissance, je pense que ça ajoute un argument de plus et une pression de plus pour que la concertation des acteurs puisse se faire.

M. PIERRE GILBERT :

1100 Je trouve très bien que monsieur Reford soit venu devant vous pour vous établir la problématique là-dessus.

1105 Par rapport au commentaire à l'effet que dans notre plan régional, nous n'avions pas parlé de ça, j'ose dire qu'effectivement - je ne sais pas si c'est un oubli, il faudrait que je parle à mes gens par rapport à ça - mais effectivement nous n'avions pas parlé de cet élément-là. C'était peut-être trop ponctuel, je l'ignore, mais on n'en a pas parlé. C'est peut-être une lacune là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

1110 Parfait, merci.
Merci, monsieur Reford.

M. ALEXANDER REFORD :

1115 Merci.

LE PRÉSIDENT :

1120 Alors, maintenant, j'espère que vous allez pouvoir vous parler encore davantage. Alors, pause de cinq minutes et on revient avec le CRE Bas-Saint-Laurent.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

1125

LE PRÉSIDENT :

Maintenant le CRE Bas-Saint-Laurent, s'il vous plaît.

1130

Mme LUCE BALTHAZAR :

Monsieur le président!

LE PRÉSIDENT :

1135

Bonjour, madame!

Mme LUCE BALTHAZAR :

1140

Bonjour!

LE PRÉSIDENT :

Vous êtes madame?

1145

Mme LUCE BALTHAZAR :

Balthazar, Luce Balthazar.

1150

LE PRÉSIDENT :

Luce Balthazar. Bienvenue.

Mme LUCE BALTHAZAR :

1155

Or, donc, je représente le Conseil d'environnement du Bas-Saint-Laurent, un organisme de concertation régionale en matière d'environnement et de développement durable. C'est un type d'organisme que vous avez déjà rencontré dans l'ensemble des régions du Québec.

1160

LE PRÉSIDENT :

Si ma mémoire est bonne, c'est le plus ancien de la gang, comme on dit?

1165

Mme LUCE BALTHAZAR :

1170

Nous et Saguenay-Lac-Saint-Jean. On existe depuis vingt-cinq ans dans la région, bien qu'on ait connu un nouveau découpage territorial. Auparavant, on couvrait jusqu'aux Iles-de-la-Madeleine. Et puis, puisqu'on parle un peu d'histoire, les préoccupations, on pourrait dire, historiques et traditionnelles des écologistes dans la région tournent autour des thématiques de la forêt, du Saint-Laurent et, depuis tout récemment, l'agriculture et les matières résiduelles.

1175

Le dossier de l'eau est un dossier très vaste. C'est peut-être même une des audiences publiques les plus imposantes qu'a connues le Québec en termes d'ampleur du dossier. On aurait bien voulu aborder tous les aspects avec tout le sérieux que ça mérite. En fait, on s'est organisé, on a orchestré nos efforts au plan provincial, et puis je vous renvoie dans une première section de notre mémoire.

1180

Il y a des grandes considérations générales à tenir compte. Présentement, il y a des mémoires qui se rédigent et auxquels on collabore. Or, des organismes sont désignés pour nous représenter sur ces aspects-là très fondamentaux sur l'eau. Je vais me contenter, ici, de les énumérer. Et on a convenu de cibler notre intervention autour de deux priorités, deux problématiques prioritaires auprès des écologistes de la région.

1185

En fait, c'est à l'issue de consultations préalables et suite à notre propre analyse qu'on avait déjà identifié ces deux problématiques là, mais on a tenu également une consultation régionale auprès de groupes écologistes qui sont, à toutes fins pratiques, tous membres du Conseil d'environnement. Et ça a confirmé que la problématique forestière, la problématique agricole étaient en tête de liste des préoccupations à l'égard de l'eau, bien que tout le monde est sensibilisé aux divers aspects de l'eau.

1190

1195

Or, comme je vous l'ai annoncé, je vais me contenter de nommer les grandes considérations générales sur le thème de l'eau. Alors, il y en a quatre qui sont ressorties dans notre mémoire. Donc, le concept de bien collectif, l'eau est un bien collectif. On estime que le statut juridique doit être révisé.

1200

Également, l'eau comme le concept de renouvelable qu'on accole à la ressource eau. Alors, on demande qu'il y ait prudence avec l'idée de renouvelable. Ce n'est pas si renouvelable. On s'inquiète un petit peu du sens du terme «renouvelable» ici, au Québec, de la façon que ça a pu être utilisé dans d'autres circonstances.

L'eau, un bilan des connaissances insuffisant. Je pense que d'emblée, tous le reconnaissent. Alors, il y a un besoin d'information avant de procéder à l'adoption d'une politique viable.

1205

Enfin, l'eau: ni gratuite, ni donnée, l'art nouveau de comptabiliser les coûts environnementaux. Ça, c'est un incontournable. On peut parler de la communauté environnementale de comptabiliser les frais souvent cachés de gestion de l'eau et de les intégrer pour qu'on puisse bien identifier à quel point les nuisances peuvent être coûteuses pour l'ensemble de la société et des contribuables. Or, encore une fois, je pense à la Coalition Eau Secours!, ces aspects-là vont être abordés plus en profondeur.

1210

Donc, dans le cas spécifique du Bas-Saint-Laurent, on a fait ressortir comme préoccupation les impacts des activités forestières et agricoles. Sur le plan des activités forestières, encore là il y a plusieurs facettes. Bon, je vous épargne tout l'argumentaire, pour en arriver aux recommandations. Mais je me contente de dire qu'on a encore ciblé davantage notre propos en visant l'impact des coupes forestières, parce qu'il y a plusieurs autres aspects des activités forestières, mais nous, on a ciblé sur les coupes forestières.

1215

Donc, je vous invite, avec le document que vous avez en main, aux recommandations. La première recommandation qu'on formule à l'égard des coupes forestières, après avoir, bon, démontré qu'il y avait possibilité d'impact, bien sûr, alors on recommande qu'on étudie la possibilité de gérer les coupes par bassin versant. C'est un nouveau mode de pensée, un nouveau mode de pensée en foresterie.

1220

Malheureusement, on n'est pas en mesure de vous donner des balises plus concrètes puisque ça n'existe pas, c'est-à-dire que la recherche est encore très très rudimentaire à cet égard-là. Donc, c'est une percée. C'est peut-être la foresterie du XXI^e siècle de repenser la gestion des coupes en fonction des bassins versants.

1225

On recommande, en deuxième, une amélioration des normes d'intervention sur le plan des bandes riveraines. Alors, ça, ça ressort très communément comme étant une préoccupation et qu'on considère que ce n'est pas suffisant la réglementation actuelle. Entre autres, on peut faire ressortir qu'il faut reconnaître à la bande riveraine un statut d'écosystème en soi. Alors, il faut d'abord délimiter cet écosystème-là et fixer des normes d'intervention en fonction de différents facteurs, tel qu'on les a présentés.

1230

En troisième lieu, bon, dans les deux cas, il faut augmenter la recherche et les mesures de suivi et de contrôle; ça ressort constamment. En particulier de nouvelles pratiques forestières en fonction des bassins versants, tout est à faire.

1235

Je poursuis. En fait, ce qui régit l'ensemble des activités forestières, donc les coupes, c'est le régime forestier en forêt publique. Et sur le plan de la forêt privée, c'est par le biais des municipalités et des MRC. Alors, là-dessus, on invite à ce qu'il y ait révision du régime forestier

1240

1245 dans ce sens-là - bon, il va y avoir une commission parlementaire - et que sur le plan municipal, ça devienne une réglementation obligatoire.

Et finalement, en attendant qu'on dispose de ces outils-là et de cette réglementation-là, on invite à la prudence. Alors, voilà pour la section forêt.

1250 Pour la section agricole, encore une fois, il y a plusieurs volets quand il s'agit d'impact sur l'eau lié aux activités agricoles. Nous, on a ciblé plus spécifiquement sur le lisier, en fait, plutôt une étude comparative entre le lisier et les fumiers sous forme solide - et on pense notamment, en l'occurrence, aux litières - alors un argumentaire que vous avez lu et vu dans
1255 plusieurs circonstances. Alors, j'en arrive donc à la recommandation.

Notre recommandation, tout simplement, en fait, c'est de favoriser un tournant vers les fumiers sous forme solide, et particulièrement les litières, que ce soit encouragé, que la recherche -- il y a beaucoup de recherches qui sont encore à faire sur ce plan-là, donc favoriser
1260 ces recherches du côté gouvernemental, du côté également des institutions qui représentent les agriculteurs, qu'on favorise le développement d'autres formes d'épandage que sous forme liquide, auxquelles sont associés différents problèmes.

Et on souligne peut-être plus particulièrement les problèmes de mise en application sous
1265 certaines conditions. Souvent, les conditions idéales ne sont pas si faciles, on ne les rencontre pas si facilement dans une saison. Et il y a des problèmes qui nous sont rapportés au champ, où on ne peut pas épandre selon ce qui est prescrit à cause de conditions météorologiques qui, finalement, ne sont pas contrôlables.

1270 J'en viens à la dernière section qui fait état de la consultation régionale qui a été tenue auprès des groupes environnementaux. Quand je dis «groupes environnementaux», ici, j'entends au sens assez strict parce qu'évidemment il y a beaucoup d'organisations qui sont préoccupées par l'environnement. Là, on parle de groupes écologistes.

1275 Alors, ce qui est ressorti comme préoccupation, je pense que vous le constatez ici, la première préoccupation très très forte qui est ressortie, c'est des inquiétudes à l'égard du lisier précisément et des inquiétudes à l'égard de la santé plus qu'autre chose. Donc contamination de l'eau potable, c'est ressorti de façon quasi unanime comme item qu'on souhaitait que le Conseil de l'environnement transmette aux commissaires. Donc, des inquiétudes à ces égards-
1280 là. Et on se préoccupait aussi d'autres impacts des activités agricoles sur l'environnement, le régime hydrique en général. Et c'est vraiment des inquiétudes concernant l'eau potable qui ressortent très fortement.

Immédiatement en deuxième position, il s'agissait, on avait bien vu donc, il s'agissait
1285 d'impacts forestiers. Je souligne que c'est peut-être la partie plus à l'ouest qui est préoccupée par des problématiques agricoles et c'est la partie plus à l'est qui est plus près des dossiers forestiers.

1290

Donc, en matière de forêt, eu égard aux impacts sur l'eau, sur le régime hydrique, c'est ressorti donc en deuxième. Et ce qui est nommé, cité le plus souvent, c'est la question des bandes riveraines. Or, ce n'est pas toujours immédiatement qu'on fait un lien entre l'ampleur des coupes et le régime hydrique ou l'impact sur les eaux souterraines. Donc, les bandes riveraines apparaissent comme étant insuffisamment protégées, et ça, c'est une constante qui ressortait auprès des organisations.

1295

1300

Je souligne aussi que dans les deux cas et, en fait, dans plusieurs autres cas, ce qui ressort très très très souvent, on parle de réglementation, souvent on conteste certaines réglementations, mais ce qui ressort, c'est même insuffisante, même pas tout à fait adéquate, on est très mécontent de l'application, de la mise en application, la surveillance des contrôles qui sont exercés. Donc, même contestée, la réglementation minimale, on estime que, soit sur le plan gouvernemental ou municipal ou autres, ce n'est pas suffisamment appliqué et surveillé. Les ressources sont insuffisantes.

1305

Enfin, comme préoccupation majeure peut-être en troisième titre, ce qui revenait assez régulièrement, c'est la protection du milieu riverain et du littoral, donc des berges. Alors, je vous présente plus ou moins en vrac ce qui est ressorti de notre consultation.

1310

Il était question également de la gestion des plans et des cours d'eau et la conciliation des usages. Or, ici, on fait ressortir différentes difficultés peut-être qui ressortent dans la conciliation des usages. Il est question souvent de saumon et de barrage. Ce qui est ressorti, et qui n'est pas dans le mémoire puisque c'est venu à notre connaissance après la consultation, mais on pensait que ça méritait une petite incartade, quand il s'agit de conciliation des usages, ce qui ressort, c'est la disparité des moyens entre les intervenants, un rapport de force qui n'est pas toujours égalitaire.

1315

1320

Or, vous aurez compris qu'il s'agit de citoyens qui exprimaient un peu parfois leur impuissance à faire valoir leur point de vue face à des partenaires qui sont souvent des gros usagers ou des gros utilisateurs des cours d'eau, et puis qui se trouvent constamment perdants dans un processus, que ce soit à l'intérieur d'un comité de bassin versant ou dans tout autre processus de concertation ou de dialogue ou de discussion. On pense que c'est une dimension à retenir, ce fait-là, que les citoyens souvent peuvent sentir que leur voix n'a pas le même poids souvent en raison des ressources insuffisantes.

1325

Or, quant à moi, ça conclut la présentation de notre mémoire. Si vous avez des questions --

LE PRÉSIDENT :

1330

D'abord, merci, madame Balthazar...

Mme LUCE BALTHAZAR :

C'est moi qui vous remercie.

1335 **LE PRÉSIDENT :**

... ainsi que votre groupe, du mémoire très substantiel que vous avez préparé. Et tant mieux si cela s'inscrit dans une concertation des différents groupes, une stratégie globale d'intervention. Je me suis rappelé votre ancien sigle, c'était le CREQ.

1340

Mme LUCE BALTHAZAR :

Oui.

1345 **LE PRÉSIDENT :**

Le Conseil régional de l'est du Québec. Et les dernières fois que je suis venu vous voir, c'était sur un dossier forestier qui était assez chaud, merci.

1350 **Mme LUCE BALTHAZAR :**

C'est bien possible.

LE PRÉSIDENT :

1355

Et qui était les arrosages chimiques contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Et je me rappelle de rencontres épiques là-dessus.

Une chose que j'ai appréciée dans votre argumentation sur la litière, évidemment c'est un peu surprenant puisqu'il y a à peu près quinze ans ou vingt ans, l'industrie a pris plutôt l'option liquide, s'est organisée en fonction de l'option liquide des fumiers et maintenant, évidemment, la critique de ça fait qu'on se réinterroge à nouveau pour revenir vers des solutions de fumier moins liquide et avec des litières, et dans votre texte, vous signalez un risque associé à la litière, que vous appelez le risque sanitaire en porcherie.

1365

Donc, vous auriez pu taire cet argument puisqu'il est en votre défaveur, mais vous prenez la peine de le souligner. Et c'est une belle transparence. C'est rare que les gens, qui viennent argumenter chez nous, disent les deux côtés de la médaille. Pourriez-vous m'en dire un petit mot? C'est en page 20 de votre mémoire.

1370

Mme LUCE BALTHAZAR :

Oui. Vous voulez que je vous parle de ces risques-là?

1375 **LE PRÉSIDENT :**

Oui et de l'ensemble des avantages et des inconvénients de l'option litière par rapport à -
-

1380 **Mme LUCE BALTHAZAR :**

Oui. On aime bien avoir regardé les deux côtés de la médaille, si vous voulez, pour mieux asseoir nos positions. On reconnaît que, pour l'instant, on ne dispose pas de solution parfaite et puis qu'il y a des conditions qui peuvent être favorables au lisier, comme il y a des
1385 difficultés qui peuvent être attribuables à la litière.

C'est pour ça qu'on insiste sur la recherche à ce moment-ci. C'est encore à faire. Ce qui est litière, compostage, c'est une nouvelle approche. Il y a présentement des problèmes à solutionner, il faut poursuivre la recherche. C'est, dans le fond, le sens de notre
1390 recommandation. Ce n'est pas réglé, il n'y a pas une solution parfaite immédiate, puis il faut poursuivre.

Je ne sais pas si je répons bien parce qu'il y avait deux aspects à votre question.

1395 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui. Donc, c'est plus dans le sens d'une voie de recherche plutôt que dans le sens d'un interdit ou d'une...

1400 **Mme LUCE BALTHAZAR :**

C'est que ça peut devenir un interdit si la recherche nous fait la démonstration qu'il y a des nuisances encore plus importantes, bien entendu. Ce n'est pas la première fois qu'on aura révisé, de part et d'autre, des positions à l'égard de l'environnement. Nous aussi, on évolue
1405 avec la recherche.

LE PRÉSIDENT :

1410 Mes collègues brûlent d'envie de vous poser des tonnes de questions. Alors, monsieur Genest, s'il vous plaît.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1415 Madame Balthazar, vous mentionnez dans votre mémoire, vous faites référence à la mesure ou l'impossibilité de mesurer ou d'apprécier la valeur esthétique et symbolique de l'eau. Vous décrivez ça en termes d'estimer la valeur de la ressource, en termes de bien-être des collectivités actuelles et futures, qualité de vie, loisirs, tourisme, santé physique et mentale, paysage et milieu de vie.

1420 Est-ce qu'à votre connaissance, il existe des modèles pour représenter la valeur de ces éléments-là, qui sont des éléments plus mous à quantifier?

Mme LUCE BALTHAZAR :

1425 Non. Il y a une recherche, un début de recherche - je ne sais pas si c'est terminé - par monsieur Léopold Lauzon à cet égard-là, mais je me suis contentée de mentionner que ce n'est pas évalué. On n'a pas rien à proposer de précis, mais que ce n'est pas évalué dans l'ensemble des coûts, si on veut, environnementaux, sociaux et autres, mais qu'ils existent pareil. Mais je n'ai rien à proposer de concret à cet égard-là.

1430 Néanmoins, je sais qu'à l'UQAM, il y a eu quelques percées dans ce sens-là, d'ailleurs relativement à la culture, perte d'usage de qualité de vie reliée à la culture. Mais je ne sais pas si ces recherches-là sont terminées ou ont abouti.

1435 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

C'est justement le problème, c'est que souvent lorsqu'on évalue des projets ou dans le discours, les éléments qui ne sont pas mesurés n'existent pas et on n'en tient pas compte, alors que, bon, un certain nombre de mémoires qui ont été présentés ici, comme celui du Club de canot-kayak, par exemple, et même celui des Jardins de Métis, tendent à démontrer que la pureté de l'eau, la qualité de l'eau, la qualité des berges, du milieu, a une valeur très importante et une valeur économique également, soit directement ou indirectement.

1445 À la page 13 de votre mémoire, vous parlez de, dans le paragraphe sur les bandes riveraines, d'outils méthodologiques qui auraient été testés ici dans le Bas-Saint-Laurent. De quoi s'agit-il?

Mme LUCE BALTHAZAR :

1450 En fait, c'est à l'intérieur des travaux de la «Forêt modèle» du Bas-Saint-Laurent, qui ont
réalisé des études puis pris des positions intéressantes, qu'on appuie, mais c'est à l'égard de la
forêt privée et, donc, en fonction de coupes beaucoup plus réduites. Or, on pourrait s'en
inspirer dans le cadre de la forêt publique où les coupes sont considérablement plus grandes,
1455 mais ça ne s'applique pas tel que tel. On ne pourrait pas appliquer les mêmes proportions,
parce que ça ne s'appellerait plus des bandes riveraines, en fait, là, mais on peut s'en inspirer
pour proposer une réglementation au sein du régime forestier. C'est l'exemple.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1460 Et la bande riveraine qui serait suffisante, ce serait de quelle largeur, selon vous?

Mme LUCE BALTHAZAR :

1465 J'avais prévu que vous poseriez la question. Je ne peux pas rien prononcer dans un
cadre comme celui-là parce qu'il faut d'abord reconnaître que c'est un écosystème. Il faut donc
tenir compte d'une multitude de facteurs locaux. C'est un peu comme: «c'est quoi la bonne
superficie d'une coupe à blanc». C'est très difficile parce qu'il y a des écosystèmes forestiers.

1470 Or, il faut d'abord reconnaître que c'est un écosystème et apprendre à le délimiter, ce
qui n'est pas si évident, quels sont les paramètres qui vont nous permettre de dire: «Bon, la
bande riveraine, ici, peut avoir 40 mètres; ailleurs peut avoir 20 mètres, selon différents
écosystèmes.»

1475 Alors, je ne peux pas m'avancer.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1480 Mais la bande riveraine comme telle est un écosystème qui, j'imagine, est transformé
par les coupes forestières qui la jouxtent.

Mme LUCE BALTHAZAR :

1485 Oui, oui, il y a un effet d'interaction.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

 C'est ça, il y a une synergie, c'est ça.

Mme LUCE BALTHAZAR :

1490

Puis si la coupe est très grande ou moins grande.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1495

Mais si on appliquait -- parce qu'un peu plus loin vous parlez d'attitude préventive, de prendre des précautions. Alors, je sens une approche par laquelle on ne devrait pas prendre de chance. Alors, dans cette perspective-là, l'attitude préventive, ça voudrait dire quoi dans la mesure où l'évaluation de l'écosystème est une activité assez complexe pour fixer la largeur nécessaire, et la largeur nécessaire pourrait évoluer parce que tout le long des coupes, il peut y avoir des écosystèmes qui sont différents.

1500

Mme LUCE BALTHAZAR :

Oui.

1505

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Alors, si on veut appliquer votre principe de précaution, qu'est-ce qu'on devrait faire?

1510

Mme LUCE BALTHAZAR :

Il y a certaines choses qu'on pourrait proposer. Je peux quand même dire qu'au minimum, ce qui est prévu actuellement peut être doublé, triplé, quant à nous. C'est la perception qu'on -- pas notre perception, notre analyse. Mais je pense qu'il y a lieu de consulter davantage.

1515

Sur le plan local, il y a souvent des interventions bien pertinentes qui sont faites et des ajustements qui ont été réalisés avec les détenteurs de CAF et avec le ministère des Ressources naturelles pour aider à identifier la bonne bande riveraine qui doit être laissée en place. Néanmoins, il y a la Commission parlementaire sur le régime forestier et ça va revenir, puis à ce moment-là on aura des informations plus concrètes à diffuser publiquement.

1520

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

D'accord. Il y aurait plusieurs questions à poser sur votre mémoire, mais juste une sur l'épandage du lisier. Vous avez, à la page 18, un trois lignes assez percutant, dans lequel vous dites:

1525

«L'épandage de lisier nous apparaît comme une pratique agricole malsaine, dangereuse pour la qualité du milieu hydrique, nuisant aux écosystèmes et aux espèces aquatiques riveraines, menaçant la santé publique et augmentant les coûts de traitement de l'eau potable.»

1530

1535

Alors, il n'y a pas beaucoup de nuance dans ces trois lignes-là. Vous ne dites pas «l'épandage de lisier bien dosé, avec des méthodes respectueuses de l'environnement», vous y allez carré. Est-ce que c'est après mûre réflexion que vous avez adopté cette attitude-là?

Mme LUCE BALTHAZAR :

1540

Non. Il est question de conditions climatiques qui ressortent de difficultés, de contraintes auxquelles sont confrontés les agriculteurs, qui font que le lisier, il peut y avoir certaines circonstances où il peut être utilisé adéquatement. Ça se présente beaucoup plus rarement qu'on le voudrait, c'est lié aux aléas des intempéries et d'où un manque de contrôle. On est comme condamné à un manque de contrôle à cet égard-là.

1545

Il est certain que ce n'est pas écrit dans les livres que les agriculteurs sont souvent pris pour utiliser inadéquatement le plan de fertilisation, mais c'est des informations qui nous viennent d'agriculteurs eux-mêmes, qui n'osent pas le dire en d'autres circonstances, qu'il y a souvent du surdosage dans leur champ puis c'est à cause des contraintes très grandes climatiques qui les forcent à ça.

1550

Or, c'est pourquoi notre position, ici, devient assez claire ou assez catégorique. On pense que face à la difficulté de contrôler les intempéries, c'est, pour nous, une avenue qui doit être complètement... en fait, ce n'est pas ce qu'on préconise.

1555

Mme GISEÈLE GALLICHAN, commissaire :

1560

Je voudrais revenir sur cette proposition d'avant-garde que vous nous faites à la page 13 sur la gestion des coupes forestières par bassin versant. Vous faites allusion, là, à une pratique rarissime, il y a quelques expérimentations ponctuelles. Est-ce que vous avez quand même un peu d'information? Ce n'est pas une idée que vous lancez, vous avez déjà un peu de l'information en provenance d'ailleurs là-dessus. Est-ce que vous pouvez élaborer davantage?

Mme LUCE BALTHAZAR :

1565

À peine. Il y aurait encore la forêt modèle à Vancouver, dans ce coin-là - en fait, oui, à Vancouver - qui tente un modèle mais ils ne réussissent pas à faire le passage de la théorie à la pratique. Et en fait, il y a des recherches qui ont été faites au travers de bandes de données informatisées, puis pratiquement en Amérique du Nord, et une première recherche - c'est sûr que ça pourrait être plus approfondi - n'a pas donné de résultat. Ils ne savent pas dans quel sens le prendre.

1570

1575

On sait que le bon sens nous dit que ça devrait être géré par bassin versant, mais ce serait vraiment comme une révolution pratiquement de nos modes de pensée, nos modes de gestion de la forêt. Mais il y a très peu de choses. J'ai tenté d'avoir de l'information plus concrète là-dessus. Bien sûr, on est limité dans nos moyens, mais quand même, on a eu de

l'aide. Et puis ça aussi, je pensais bien que vous m'auriez posé des questions; j'ai cherché, puis on n'a pas réussi.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1580

Mais selon vous, il doit y avoir une attention de la part des autorités gouvernementales, de telle sorte que ça puisse faire partie -- en tout cas, cette préoccupation-là, à votre avis, doit faire partie de la gestion intégrée par bassin versant?

1585

Mme LUCE BALTHAZAR :

1590

Absolument. L'eau, c'est le bassin versant. La composante eau, ce n'est pas seulement les eaux souterraines, c'est le bassin versant. On ne peut pas gérer en fonction d'un cours d'eau sans tenir compte du bassin versant. La logique, le bon sens nous dit qu'il faut penser en fonction du bassin versant. En fait, c'est ça qui pourrait nous donner un indice sur la capacité de support du milieu face à des coupes forestières. C'est d'avoir une idée... je veux dire, que ce soit en fonction des bassins versants.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1595

Avec la variabilité des conditions. J'ai une autre question, brièvement.

1600

À la fin de la page 7, lorsque vous parlez de cet inventaire des réserves disponibles - on parle d'eaux souterraines à ce chapitre-là, à cet élément-là - j'aimerais que vous alliez un peu plus loin là-dessus, sur ce point-là. Je comprends donc que, vous, il vous apparaît important d'inventorier et de classer les nappes libres et aussi les nappes captives. À quelles fins?

Mme LUCE BALTHAZAR :

1605

De classer à quelles fins?

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1610

Les inventorier, les classer. C'est pour voir, connaître la vulnérabilité avant que des projets soient soumis ou vous voulez immédiatement ça?

Mme LUCE BALTHAZAR :

1615 Oui, oui. On considère que cette information-là devrait être accessible, entre autres, aussi comme échantillon témoin. Quand il y a des problèmes qui surviennent, c'est très difficile d'identifier l'origine des problèmes s'il n'y a pas eu des prélèvements auparavant.

1620 C'est dans ce sens-là que vous posez votre question. Donc, c'est pour avoir des données pour nous permettre de fonctionner, puis pour résoudre différents problèmes. C'est aussi pour identifier les zones vulnérables.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1625 Et cette identification-là, vous la voudriez dans un premier temps et non pas au fur et à mesure que peut-être des projets sont soumis au gouvernement.

Mme LUCE BALTHAZAR :

1630 Non, parce qu'il y a des problèmes qui surviennent sans qu'on les ait prévus, forcément. Puis souvent, le fait qu'il n'y ait pas prélèvement, qu'il n'y ait pas eu une caractérisation de l'eau auparavant, ne nous permet pas d'identifier la cause ou trouver la solution.

1635 Néanmoins, eu égard à ces aspects-là, je vous renvoie à une présentation qui va être faite par la Coalition Eau Secours! à l'intérieur de laquelle on collabore et puis je ne voudrais pas m'exprimer en...

LE PRÉSIDENT :

1640 Alors, écoutez, juste un dernier petit commentaire à la fin. Dans la gestion par bassin versant, éventuellement, vous signalez la difficulté pour les groupes de votre type des rapports inégalitaires dans des tables de concertation, dans certains rapports de dialogue ou de discussion, ce qui pose un problème évidemment parce qu'on a beaucoup beaucoup de demandes, presque tout le monde nous fait la recommandation de relayer l'idée de gestion par bassin versant. Ça semble presque faire un consensus.

1645 Il sera très important, par ailleurs, d'être capable de qualifier un certain nombre des conditions gagnantes pour qu'une chose comme celle-là marche. Parce que si les groupes se sentent trop faibles dans un processus de concertation et redemandent des décisions d'autorité du gouvernement, c'est l'hypothèse même de gestion par bassin qui risque d'être en porte-à-faux.

1655 Alors, si là-dessus on pouvait réfléchir sur les conditions d'organisation et comment les rapports de force, en restant de vrais rapports de force, puissent quand même permettre d'intégrer les points de vue de groupes qui se sentent moins équipés, si on veut, comme les vôtres.

Je ne sais pas si vous avez un commentaire là-dessus, mais ça me semble un point très important.

1660 **Mme LUCE BALTHAZAR :**

C'est parce que je vais me trouver à prêcher pour ma paroisse. C'est le reflet souvent, en fait c'est le reflet d'un sous-financement important du côté, entre autres, des groupes environnementaux. Je ne pense pas rien qu'aux structures comme le Conseil d'environnement, 1665 mais s'il y avait un support qui était accordé aux organisations environnementales.

En fait, les citoyens peuvent compter avec notre collaboration. C'est déjà quelque chose, une ressource technique plus importante qu'un simple comité de citoyens, mais on a peut-être les ressources pour y voir à deux-trois, mais non pas à cinq-six disséminés sur le 1670 territoire. Ou bien les organisations environnementales, elles n'ont absolument aucun financement de base. Je pense que ça se ramène à ça. Ça ressort dans différents comités, pas seulement les comités de bassin versant, cette disparité-là. Il y a un financement qui est accordé aux groupes mais pour des projets, quand il y a une commande à livrer.

1675 **LE PRÉSIDENT :**

Madame, merci beaucoup et bonne chance pour la constitution du mémoire central de l'organisation. Merci.

1680 **Mme LUCE BALTHAZAR :**

Merci.

1685 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, encore une petite détente, quelques minutes et on revient avec la Première Nation Malécite de Viger.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

1690 *****

(REPRISE DE LA SÉANCE)

LE PRÉSIDENT :

1695 C'est le temps maintenant du mémoire de la Première Nation Malécite de Viger. Bonjour, madame! Je vous invite à vous identifier et identifier les gens qui vous accompagnent.

Mme ANNE ARCHAMBAULT :

1700 Monsieur le président, bonjour! Bonjour, madame la commissaire et monsieur le commissaire! Je suis Anne Archambault, Grand Chef de la Première Nation Malécite de Viger. Donc, au nom de la Première Nation Malécite de Viger, je vous dirai quelques mots en préambule de notre présentation.

1705 Nous vous remercions, le BAPE, de nous permettre de prendre la parole sur le vaste thème de la gestion de l'eau au Québec.

Je vous présente les personnes qui m'accompagnent et qui prendront la parole un peu plus tard. Il s'agit de madame Diane Brière, Chef-conseillère récemment élue en juillet 1999 à la Première Nation Malécite de Viger et responsable du dossier du développement économique pour la communauté. Diane va vous présenter le mémoire et maître François Robert, avocat pour la Première Nation, répondra aux questions plus techniques.

1710

Avant de vous présenter notre mémoire comme tel, je veux souligner deux points. Le premier est que le conseil de notre Première Nation est étroitement associé à nos projets impliquant la gestion de l'eau et nous travaillons en collaboration avec le milieu municipal, régional et avec le privé.

1715

Comme deuxième point, la Première Nation Malécite de Viger est fière de participer à la définition d'une politique générale de la gestion de l'eau, mais aussi particulièrement au niveau de l'eau en tant que force énergétique.

1720

Je demande maintenant à Diane Brière de vous présenter notre mémoire.

1725 **Mme DIANE BRIÈRE :**

Madame, messieurs les commissaires, je vais commencer par vous faire une courte présentation de notre Première Nation.

1730 Historique de notre usage de l'eau. Comme Première Nation, nous avons notre propre histoire, qui commence bien avant la venue des Européens au Canada. Nous sommes partie intégrante de l'histoire de ce pays et plus particulièrement de l'histoire du Bas-Saint-Laurent.

1735

Jusqu'à tout récemment, même jusqu'au 19e siècle, nous faisons souvent le poids qui faisait pencher la balance en faveur d'un ou de l'autre des envahisseurs. Les Français surtout et les Anglais pour d'autres Nations nous utilisaient comme alliés pour gagner leurs guerres pour notre territoire.

1740

Le mot «Malécite» apparaît sur des écrits pour la première fois en 1650. On le voit sur une carte de la côte de la Nouvelle-Angleterre. On indique sur cette carte «Sauvages Malécites». On nous appelait aussi à l'époque «les Etchemins». Quant à nous, on s'appelait «le peuple de la belle rivière», les Wulust'agooga'wiks, soit le peuple de la rivière Saint-Jean ou Wulustook.

1745

Le territoire ancestral malécite couvrait la rivière Saint-Jean, Sainte-Croix, la Chaudière, Ethemins, la Madawaska, les rivières autour de ce qu'on appelle aujourd'hui Rimouski, Rivière-du-Loup et Montmagny, et allait vers le sud, en Nouvelle-Angleterre. Depuis les divisions entre les états modernes, notre territoire ancestral couvre à l'ouest la rivière Chaudière à partir de la pointe à Lévis, le long du fleuve Saint-Laurent jusqu'à Métis-sur-Mer, et vers le sud jusqu'aux lignes américaines.

1750

1755

Les premiers contacts des Malécites, Etchemins, avec les Européens impliquent dès le début la ressource eau. Dans les années 1500, les Européens nous rencontrent sur les côtes de ce qu'on appelle aujourd'hui le Maine et dans la Baie de Fundy. Le but premier de ces échanges est certainement le commerce, mais impliquent aussi l'eau. Les Européens apprennent à connaître nos routes intérieures, l'eau des rivières et des lacs, vers les régions où la fourrure est de meilleure qualité.

1760

En 1603, Champlain arrive à Tadoussac et mentionne explicitement qu'il y rencontre les Etchemins. Plus tard, en 1604, Champlain et DeMonts décident de s'installer en Acadie et nomment les Etchemins comme habitants de la région. Nos ancêtres lui décrivent les portages qui mènent de la Baie de Fundy jusqu'au Saint-Laurent. Cela démontre la grande connaissance des Malécites de leur territoire et, au surplus, cela démontre que nous occupions l'intérieur des terres entre le fleuve, la côte et la Baie de Fundy.

1765

1770

La lutte contre les Anglais et les Français pour la possession des territoires indiens se conclut pour les Malécites, comme d'ailleurs pour les autres Premières Nations, par la perte de notre territoire. C'est d'ailleurs ce qu'a dit la Cour suprême, la semaine passée, dans l'affaire Marshall.

1775

On commence par se servir de nos connaissances du réseau de rivières, de lacs et de portages pour circuler et exploiter nos richesses et on finit par réclamer nos terres.

Pendant les années 1700, nous sommes occupés à la défense de notre territoire, qui est de plus en plus menacé par l'envahisseur anglais. Après 1760, avec la conquête anglaise, la colonisation de notre territoire se fait de façon plus intensive. Des Acadiens viennent se réfugier pour échapper à la déportation de 1755 et avec l'arrivée des Loyalistes, après 1783,

1780

l'envahissement de nos terres ancestrales atteint un point important et devient de plus en plus une menace sérieuse à notre survie.

La compétition réelle pour la ressource devient serrée.

1785

Au fil des siècles, le nombre d'Européens nous décline numériquement. Nous devenons un problème, nos terres et nos ressources sont convoitées.

Les ressources n'arrivant plus à soutenir nos activités économiques traditionnelles, ayant vécu jusque là de nos propres moyens, nous devenons encore plus dépendants des autorités gouvernementales.

1790

La solution qui est trouvée fait en sorte que graduellement, nous devenons exclus de l'économie. On nous met sur des réserves, on nous prend nos terres et on perd de l'importance dans la mémoire collective.

1795

En 1827, le 15 mai, par une ordonnance en Conseil du fédéral, on tente une expérience au Bas-Canada et on crée pour les Malécites une réserve à Viger pour nous établir dans l'agriculture.

1800

Un autre facteur d'érosion de nos droits, l'établissement d'industries comme les grandes scieries de monsieur Price dans les années 1855 sur la rivière Mitis. Ces développements nous éloignent de l'eau.

1805

Les mauvaises récoltes, la famine, les incendies et notre mode de vie basé sur la pêche et la chasse ont fait que plusieurs d'entre nous utilisons la réserve seulement pendant l'été. Pour l'église et les colons de l'époque, un mode de vie différent de l'agriculture était inacceptable. Nos ancêtres étant loin dans le territoire à chasser en hiver.

1810

L'église catholique de la région, très influente à l'époque auprès du Secrétaire d'État, responsable du Département des Indiens, veut obtenir nos terres pour la colonisation. L'évêque de Rimouski demande à son supérieur, le Grand Vicaire de Québec, de régler la question de la réserve des sauvages. Le Grand Vicaire est nul autre que son frère. Il obtient, en 1869, du Secrétaire d'État la vente de la réserve à l'encan sur le perron de l'église au profit des colons. Le Secrétaire d'État est Surintendant Général des Affaires des Sauvages, lui aussi nul autre que le frère des deux premiers. Permettez-nous d'être, pour le moins, très amers de ces événements.

1815

On ne peut pas réécrire l'histoire. Nous voulons cependant sortir de l'oubli et faire partie des décisions de la région, surtout lorsque les ressources, l'eau entre autres, sont impliquées.

1820

Bref, la ressource eau historiquement est toujours un des éléments importants de nos relations avec les Européens.

Ce court aperçu historique des Malécites peut sembler, pour certains, comme non pertinent dans le cadre d'une consultation publique sur la gestion de l'eau. Au contraire, il en est tout autre. Ces faits historiques, parmi d'autres, prouvent notre titre ancestral sur le territoire.

1825 La Cour suprême du Canada a reconnu que les droits ancestraux ne sont pas créés par la loi des Blancs, lorsqu'ils arrivent et légifèrent sur nos terres. Nos droits préexistent. Autrement dit, la source de nos droits provient de notre occupation antérieure du Canada.

1830 Ceci est également reconnu par la Constitution du Canada, lorsqu'on y dit que les droits existants ancestraux des Autochtones sont reconnus et confirmés. On retrouve cette reconnaissance de nos droits à l'article 35 de la Loi constitutionnelle du Canada de 1982. Cette loi constitutionnelle est un des piliers de notre système démocratique canadien et les tribunaux prennent cela au sérieux, même si d'autres ont tendance à l'oublier.

1835 La Cour suprême du Canada a rendu sa décision la plus importante en matière de droit autochtone et constitutionnel en 1997 avec la décision Delgamuukw. Dans cette décision, le juge en chef Lamer fait la synthèse des droits ancestraux et établit un guide des relations futures entre la Couronne, fédérale et provinciale, et les peuples autochtones.

1840 La Cour dit qu'un titre ancestral inclut le droit d'usage de ces terres et cela pour une multitude d'usages. Ceci est très large et inclut le droit aux ressources naturelles. Rappelons-le, ces droits sont reconnus par la Constitution du Canada.

1845 Avec de telles décisions de la Cour suprême du Canada, on ne peut pas aborder la gestion de l'eau au Québec sans impliquer les Premières Nations dans les décisions, particulièrement nos jeunes et leurs habiletés, de façon à être au centre des discussions sur le développement des richesses naturelles.

1850 La ressource eau. Comme pour les autres ressources sur nos terres ancestrales, l'eau se raréfie. On vivra davantage cette raréfaction de l'eau dans un avenir rapproché. On l'a vu dans l'histoire des Malécites avec le manque de ressource faunique, cette raréfaction a été à la source des famines. La raréfaction de l'eau peut causer des problèmes majeurs.

1855 Selon les experts de l'ONU, une crise de l'eau menacera près de 1 milliard de personnes dans le monde au siècle prochain si des mesures d'urgence ne sont pas prises.

1860 L'Organisation météorologique mondiale constate que les quantités d'eau douce disponible par habitant ont diminué du tiers au cours des 25 dernières années et la tendance se poursuit. Il y a une urgence d'agir pour faire face à cette pénurie d'eau. La volonté d'agir doit transparaître dans les lois et les budgets nationaux.

Croyez-nous, notre histoire le démontre, quand des mesures d'urgence et des mesures de gestion des ressources ne sont pas prises pour protéger ces ressources, les effets sont désastreux. La raréfaction du gibier, le manque de mesures d'urgence et de gestion nous a

- 1865 forcés à s'établir sur une réserve. Par la suite, on a vendu la réserve de Viger et causé encore une fois la perte d'une partie de notre territoire. On a remplacé cette perte par une réserve sur des terres incultes à Withworth et par un petit lot à Cacouna.
- 1870 Fini le temps où les plans de gestion des ressources sont élaborés par les gouvernements derrière des bureaux, les portes fermées, à Ottawa ou à Québec. On a vu le résultat de leur gestion des stocks de poissons.
- 1875 Les Premières Nations doivent être impliquées dans l'élaboration des mesures de gestion de l'eau et pas simplement lors de consultations en audience publique.
- 1880 Nous espérons ne pas avoir à débattre cet aspect de la reconnaissance de nos droits devant les tribunaux, jusqu'à la Cour suprême du Canada, pour se faire dire par la Cour qu'on aurait dû impliquer les Malécites dans les décisions, alors qu'il est trop tard une fois qu'elles sont prises.
- 1885 On parle souvent de statut juridique de l'eau, que l'eau est un bien commun à tous, sauf quelques exceptions pour les sources sur des terrains privés et les eaux souterraines. On parle des droits des riverains, des droits du public, des droits des gouvernements, des municipalités, mais on parle rarement des droits des Autochtones sur la ressource eau.
- 1890 Les droits ancestraux sont complexes et ajoutent à la complexité du régime juridique de l'eau.
- 1895 Depuis la décision de la Cour que j'ai mentionnée plus haut, le Conseil du Trésor du Canada a avisé tous les ministères au fédéral de contacter Justice Canada et d'impliquer les Autochtones dans toutes les transactions de transferts immobiliers sur les terres ancestrales où la Couronne est impliquée.
- 1900 Le provincial devrait faire de même pour les transactions sous sa juridiction, surtout lorsque la gestion d'une ressource comme l'eau est incluse dans le titre ancestral.
- 1905 Depuis ces décisions de la Cour suprême du Canada, on ne peut plus nous contourner dans la prise de décisions. On doit, par exemple, nous impliquer dans des ententes sur les ressources avec les gouvernements et le secteur privé.
- 1905 On doit partager la ressource. Comment tout ça sera articulé dans le détail fera l'objet de négociations de bonne foi en reconnaissance des décisions du plus haut tribunal.
- 1905 La Cour suprême du Canada dit, noir sur blanc, que le gouvernement a un devoir de négocier de bonne foi et ajoute que c'est par des ententes, où chacun en prend et en laisse, renforcées par les jugements de la Cour suprême, que le but de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 sera accompli, soit la réconciliation de notre présence antérieure avec la souveraineté de la Couronne.

1910 Point 3, législation malécite sur l'usage des ressources. Pour amorcer cette réconciliation et nous impliquer, la Première Nation Malécite de Viger a adopté une législation sur l'usage des ressources sur nos terres ancestrales, basée sur nos droits ancestraux. Il ne s'agit pas, comme on l'a déjà dit, de refaire l'histoire. On ne veut pas réglementer les usages résidentiels, agricoles, etc. Ce qui est visé, c'est les usages majeurs des ressources.

1915 Nous devons transmettre aux générations futures de Malécites un environnement de qualité dans un contexte économique de développement durable. La mise en valeur de l'eau sur les terres malécites doit se faire dans des conditions appropriées et selon des choix de développement assurant un usage continuels aux générations à venir.

1920 Vu la croissance démographique à moyen et à long termes, jumelée aux habitudes de consommation d'eau de notre société moderne, vu la pollution de l'eau, l'accroissement de l'usage de pesticides agricoles et l'urbanisation, il était alors impératif que nous affirmions notre juridiction sur nos terres ancestrales pour établir des contrôles sur les activités majeures.

1925 Le but est de protéger les ressources et de participer aux solutions que pose le problème de développement des ressources et de pollution.

1930 Les principales dispositions de la législation sont les suivantes: basée sur les principes établis par la Cour suprême, une déclaration où les ressources naturelles, les terres, mines, minéraux, ressources forestières et autres sur les terres ancestrales, appartiennent à la Première Nation Malécite de Viger.

1935 Une disposition où aucune terre, ressource naturelle, quai ou travaux sur les berges du fleuve situés sur les terres ancestrales, ne peut être vendue, cédée ou autrement aliénée, sauf sous l'autorité de cette loi.

 L'émission de permis pour les usages majeurs des ressources sur les terres ancestrales.

1940 Les juridictions provinciales et fédérales ne sont pas remises en question: l'usage permis doit être fait en conformité avec les normes et standards de toute autre autorité ayant compétence conjointe.

1945 Développement économique. En terminant, la Première Nation Malécite de Viger projette d'être partie prenante de l'industrie de l'eau sur la base du développement durable. Un des volets est de participer à des projets de développement de production d'énergie comme partenaire commercial. On veut réduire notre dépendance des fonds publics et développer une expertise, un savoir-faire de gestion de projets liés à l'eau, ceci en partenariat avec la région pour développer davantage l'économie et le tourisme régional.

1950

Le gouvernement provincial, dans sa politique énergétique, déclare spécifiquement sa priorité gouvernementale de développer l'esprit entrepreneurial autochtone et qu'il offrira des occasions de se prendre en charge afin d'assurer la prospérité de nos propres entreprises.

1955 Conclusion. La Première Nation Malécite de Viger veut être partie prenante au développement et non plus être en marge, comme c'était le cas dans le passé.

Le manque de reconnaissance de nos droits dans le passé ne veut pas dire qu'ils se sont éteints.

1960 Nous devons être consultés et impliqués dans l'allocation des ressources et dans la conservation, pas simplement sous forme de royautés, mais aussi sous d'autres formes qui bénéficieront à la communauté autochtone et la région.

1965 Nous voulons êtres des partenaires réels, impliqués comme propriétaires. Le travail de base a été fait par la plus haute Cour du pays dans le but de développer une nouvelle relation avec les Autochtones. Nous croyons qu'il y a maintenant une certaine volonté politique aux gouvernements. Il faut passer à l'action. Nous sommes prêts à jouer les règles du jeu.

1970 Historiquement, nos rapports avec les Européens se sont faits en impliquant les ressources, comme l'eau, et nous entendons continuer ces rapports.

1975 Nous espérons, avec ce mémoire, avoir apporté un éclairage nouveau à la réflexion du BAPE sur la gestion de l'eau au Québec et nous sommes disponibles pour répondre à vos questions. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1980 Alors merci, madame. Vous comprenez que le niveau d'argumentation sur lequel vous vous situez déborde très largement le mandat de ma Commission. Je n'ai pas pour mandat de négocier quoi que ce soit dans le cadre des discussions fort importantes qui ont lieu actuellement avec les Premières Nations.

1985 Sauf qu'on doit dire une chose. Dans la présente audience, dans le document de départ, dans le document d'orientation, il n'y avait rien sur la problématique des Premières Nations et de l'eau. Quand nous avons pris conscience de ça, nous avons donc décidé de tenir des activités spéciales. Nous en avons tenu dès le départ, le 18 mars, en invitant madame Nicole O'Bomsawin sur toute la symbolique de l'eau.

1990 Nous avons ensuite convenu, dans nos différentes thématiques, une fois qu'on a eu fait le tour, on a tenu à faire une journée de rencontre thématique spéciale sur les Premières Nations et l'eau, à laquelle d'ailleurs, madame, vous avez assisté à Mashteuiatsh. Nous avons ensuite, à cause du fait qu'il y a deux nations qui sont conventionnées dans le cadre de la Convention de la Baie James et du Nord-Est québécois, nous avons fait une visite sur les

1995 territoires de ces communautés pour permettre, dans la première phase de l'audience, de ramasser un certain nombre de choses. Et donc, en ce sens-là, on est fort heureux de vous accueillir.

2000 Je n'ai pas du tout la juridiction pour dire si vous avez raison ou tort. Ça, ce n'est pas de mon ressort. Ce n'est pas de ma compétence. Ce n'est pas le mandat de la Commission. Mais nous sommes heureux que vous l'ayez fait dans la mesure où le rapport à l'eau traditionnellement, dans votre culture, dans votre tradition, dit quelque chose de complémentaire et d'essentiel dans la compréhension même de la ressource.

2005 Donc, on ne discutera pas des droits de la Cour suprême, des jugements antérieurs, de la prétention de la possession ou de la manière dont ce qu'on appelle l'autonomie, comment ça s'articule avec les lois et règlements déjà existants dans la mise en oeuvre de projets. Je laisse ça à monsieur Louis Bernard et aux discussions qui ont lieu à ce niveau-là.

2010 J'aimerais que vous me parliez un peu de la perception, comment vous voyez l'eau maintenant comme source vitale. On voit que vous êtes prêts à négocier des développements de type économique, participer à des projets. C'est l'un et c'est bien et ça aura lieu. Et ça dépasse notre compétence.

2015 Vous dites qu'on ne peut pas réécrire l'histoire, c'est bien vrai, mais on la réécrit toujours. Et c'est ça qui est intéressant dans l'histoire. L'histoire n'est jamais une chose figée à tout jamais, c'est une chose dont on reprend l'écriture continuellement. Et dans la mesure qu'on la réécrit, on lui donne un sens nouveau. Et l'histoire est toujours un message qu'on se dit aujourd'hui, en repensant à nos origines.

2020 Alors, parlez-moi un peu de l'eau. Parlez-moi de la culture de votre groupe par rapport à l'eau. Et si on arrive sur des observations concrètes par rapport à la région, ça fera plaisir de les explorer.

2025 **Mme ANNE ARCHAMBAULT :**

2030 D'accord. Je vais un petit peu me répéter par rapport à ma dernière présence, où j'avais brièvement raconté qu'en vendant les terres sur le pied de l'église, on nous avait reculés dans des terres de roche où il n'y avait pas d'eau, où elle était pratiquement absente l'eau, ce qui a fait, à un moment donné, qu'ils voulaient faire de nous autres des agriculteurs.

2035 Et puis comme vous savez, les Indiens, bon, ont plusieurs maisons, dans le sens que l'hiver, ils vont aller à un endroit; l'été, ils vont aller à un autre, dépendant de la chasse et de la pêche qui s'y trouvent pendant l'année. Et puis bon, ce qui a fait qu'à un moment donné, nous, on a subi l'assimilation, la stratégie que je disais d'assimilation de l'époque. Donc, on a tous disparus de cette terre de roche là, qui n'était pas très grande d'ailleurs, et puis on a subi un peu un «génocide» jusqu'en 87, où un membre malécite a réuni à nouveau de vieux Malécites et a fait reconnaître la communauté à nouveau par Brian Mulroney.

2040 Des histoires, des légendes, moi, monsieur, je n'en ai pas comme telles peut-être sur
l'eau. On avait fait une cérémonie la dernière fois sur l'eau, dont j'ai beaucoup apprécié. Étant
donné que j'ai vécu hors réserve, je suis avide de ces cérémonies-là. Nous personnellement,
on est en train de remettre notre culture sur pied. Bon, c'est sûr que les éléments sont très
2045 importants pour les Indiens: l'air, l'eau, le feu et la terre. Nous en sommes au point encore de
se remettre sur pied. De là qu'on disait qu'on était contents de participer au BAPE. Parce qu'à
partir de maintenant, on va être partout, vous allez entendre parler de nous. Nous tenons à
participer à tout ce qui va se passer, naturellement.

Mais par rapport à l'eau, pour revenir au sujet, étant donné, comme j'avais dit la
2050 dernière fois - je me répète, là, mais c'est quand même le but de l'évolution de la Première
Nation Malécite de Viger pour son autonomie gouvernementale - c'est finalement étant donné
qu'on a subi le génocide par l'eau, on a l'intention de revenir par l'eau. Que ce soit sous forme
de pêche de subsistance, de pêche commerciale, mini-centrale hydroélectrique, que ce soit
éolien, tout ce qui va toucher à l'eau, que ce soit récréo-touristique, que ce soit du canot, peu
2055 importe, nous avons l'intention de se servir de l'eau, étant donné qu'on s'est servi de l'eau un
peu pour nous assimiler, nous anéantir. Ce serait un bel exemple de retour, de revenir par
l'eau.

Ça fait que c'est pas mal mon idée, moi. J'en avais parlé dernièrement aussi. Je m'en
2060 tiens à ça. C'est pas mal mes commentaires sur l'eau. Disons que l'eau va devenir notre
guérison et notre possibilité de revivre parmi vous, parmi nous.

LE PRÉSIDENT :

2065 Très bien.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2070 Madame la Grand Chef, madame la Chef, maître, quelle est la valeur de la législation
que vous avez adoptée par rapport au système juridique canadien et québécois?

M. FRANÇOIS ROBERT :

2075 Cette question s'adresse à moi, sans doute.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Je l'adresse à la Grand Chef. Si vous voulez y répondre --

2080 **M. FRANÇOIS ROBERT :**

2085

C'est une législation qui est basée sur les droits ancestraux de la Première Nation Malécite de Viger. Ces droits-là ont été constitutionnalisés par l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982. Les politiciens canadiens, en 1982, ont fait un choix politique de constitutionnaliser les droits reconnus par traité et les droits ancestraux des Premières Nations. Et puis c'est sur la base de cette reconnaissance-là constitutionnelle et sur la base de la décision de la Cour suprême qui reconnaît comme impliqué dans le titre ancestral le droit à la ressource.

2090

Les ressources, c'est très vague comme concept. La Cour suprême réfère spécifiquement au droit minier sur les terrains qui font l'objet de titre ancestral, mais ça implique aussi l'eau. Donc, c'est la base juridique.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2095

Et compte tenu de la situation particulière du Québec à l'égard de la Constitution de 1982, dans le contexte juridique québécois, comment cette législation se situe?

M. FRANÇOIS ROBERT :

2100

La juridiction sur les Indiens et les terres indiennes est de juridiction fédérale. L'intégration ou l'acceptation du Québec de la Loi constitutionnelle... finalement, le Québec est couvert par la Charte, par de nombreux éléments qui sont inclus dans la Loi constitutionnelle de 82.

2105

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2110

D'accord. La Nation malécite de Viger, est-ce qu'on doit comprendre qu'il y a une autre Nation malécite? Pourquoi vous dites «de Viger»? Est-ce qu'il y a d'autres Malécites en dehors de la Nation Malécite de Viger au Québec?

Mme ANNE ARCHAMBAULT :

2115

Les Malécites du Nouveau-Brunswick. Quand je dis «Malécite de Viger», première des choses, le nom «Malécite» a été transformé avec les années. Le vrai nom, comme me disait ma mère, moi, c'était Amaléchites. Malécite, c'est un nom qui s'est transformé avec le temps. Il y en a au Nouveau-Brunswick. Il y en a un peu partout des Malécites. C'est parce qu'ils ne sont pas connus. Au Québec, on est les seuls, par exemple, au niveau du Québec, oui.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2120

D'accord. Et la Nation malécite a des terres ancestrales. Mais est-ce que les Malécites demeurent dans la réserve de Withworth? Parce que vous dites que la réserve de Viger a été vendue et qu'on l'a remplacée par la réserve de Withworth et un lot à Cacouna, si je comprends bien,

2125

Mme ANNE ARCHAMBAULT :

2130 Oui, c'est bien ça. Si on prend exemple, moi, bon, ma famille vivait à la pointe de
Rivière-du-Loup, occupait Cacouna, occupait Rivière-du-Loup. Par la suite, on a été, comme
je vous disais... moi, ma mère, ma grand-mère faisaient des paniers, vivaient à la pointe de
Rivière-du-Loup, où maintenant on appelle ça le quai, je crois. Il y a le quai de Rivière-du-Loup,
le traversier. Oui, on occupait toutes ces terres-là.

2135 Après ça, ils ont été reculés à Withworth, qui est beaucoup plus loin. Cette terre-là est
remplie de marais. Je l'ai marchée moi-même. Moi, je suis en fonction seulement depuis le 4
juillet. Je suis allée la marcher pour voir ce que ça avait l'air. Et puis il y a beaucoup de marais.
Effectivement, il y a un petit cours d'eau minime qui passe dessus, mais ce n'est pas une... ils
appellent ça une terre de roche, puis effectivement c'est très rocailleux. Il n'y a pas beaucoup...
ce n'est pas apte à la culture, là.

2140 Pour le moment, je suis à remettre sur pied des chalets qu'il y avait là, qui tombaient en
ruine. Puis éventuellement, moi, tranquillement, on essaie de retourner vivre là, mais on est
loin de tout. On est loin de l'eau, on est loin des commodités. Moi, si j'amène les Aînés de la
Communauté là, il faut quand même qu'il y ait des... je veux bien croire qu'on est des Indiens,
2145 mais on vit quand même en l'an 2000.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2150 Et si je comprends bien, les Malécites ne sont pas une communauté regroupée au
même endroit.

Mme ANNE ARCHAMBAULT :

2155 Nous ne sommes pas regroupés au même endroit. Nous sommes tous hors réserve,
mais Withworth nous appartient toujours. Et puis les bureaux administratifs, eux, sont situés à
Cacouna, sur un petit bout de terrain au bord de la mer.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2160 D'accord, merci.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2165 Oui, j'ai deux questions, surtout celle concernant cette implication que vous souhaitez
dans le développement énergétique. Vous n'êtes pas sans savoir que depuis le début des
audiences, bon, il y a beaucoup de gens, surtout des groupes environnementaux qui, parfois,
remettent en question ce type de développement, précisément les petites centrales dites au fil
de l'eau, etc.

2170 Compte tenu de la sensibilité que vous avez à l'endroit de l'eau et de la nature, comment voyez-vous votre implication dans ce type de développement économique?

Mme ANNE ARCHAMBAULT :

2175 Vous avez des bonnes questions. Disons que c'est sûr, nous, les Indiens, on s'est toujours battu pour dire: «Écoutez, les centrales hydroélectriques, ce n'est pas l'idéal.» Bon, on n'était pas toujours d'accord avec les progrès. De toute façon, on n'était pas vraiment consultés. De toute façon, j'ai l'impression que les Blancs, en quelque part, finissaient toujours par faire ce qu'ils voulaient faire. Bon, O.K., on ne commencera pas à...

2180 **LE PRÉSIDENT :**

C'est aussi l'opinion des Blancs à l'égard du gouvernement.

2185 **Mme ANNE ARCHAMBAULT :**

 Oui, exact. Mais je pense qu'en quelque part, lors de mon passage à Mashteuiatsh, j'ai retenu du chef Moar une bonne idée, qui disait que finalement, étant donné qu'on était souvent tassés de la négociation ou même pas consultés - comme nous, notre Nation, souvent on n'est pas consultés - à un moment donné, on s'est dit: «Bon, bien, écoute donc, au lieu qu'ils passent à côté de nous autres, bien, on va plutôt embarquer dans le projet, voir les côtés positifs du projet.» Bon, avec la Commission royale d'enquête du Canada, qui nous ont ouvert énormément de portes, je pense que c'est très bon qu'on soit modernes aussi, sans oublier notre culture, sans oublier qu'on est Autochtones, mais aller de l'avant.

2195 Mettons, je prends une idée, mini-centrale hydroélectrique. C'est un projet qui m'intéresse au niveau de la Communauté, étant donné que ça va nous permettre à quelque part une autonomie gouvernementale. Nous, c'est notre but finalement de devenir autonomes, surtout en se basant beaucoup sur la Commission royale d'enquête qui nous ouvre beaucoup de portes.

 Il faut quand même se dire qu'on est à l'aube de l'an 2000 et puis que, bon, oui, notre culture est importante; oui, nos terres ancestrales, on ne lâchera jamais, mais il faut quand même regarder de l'avant. Puis l'eau, je pense, que ce soit ou éolien, on verra à ce moment-là de l'étude ce qui nous conviendra le mieux.

2205 **Mme GISELE GALLICHAN, commissaire :**

 Vous étiez présente hier. Je vous ai vue pendant notre première séance. Vous avez entendu tout ce qui s'est dit sur la gestion par bassin versant. Comment verriez-vous votre participation dans une gestion par bassin versant dans la région ici particulièrement?

Mme ANNE ARCHAMBAULT :

2215 Nous, si on regarde ce qu'on a écrit vis-à-vis l'usage de nos terres ancestrales et tout, par rapport aux rivières, c'est sûr, par rapport aux agriculteurs, par rapport aux bassins versants ou tout ce qui touche l'évolution, on veut s'en aller vers du plus, vers du positif, en prenant garde à la pollution.

2220 J'écoutais les gens qui disaient: «Les berges sont polluées. On n'a pas accès.» J'écoutais hier les canotiers. Je trouvais ça très intéressant. Je me disais, à quelque part, si on s'unissait pour arriver à une entente. Parce qu'avec les gouvernements aussi, il faut s'asseoir, mais à un moment donné ça pourrait être intéressant d'aller sur place aussi, d'aller voir.

2225 Parce qu'on est assis, puis on parle de bassin versant et de rivière et de fleuve, c'est beau, mais ce serait intéressant d'amener une partie, amener les gens voir sur place aussi les tronçons qui sont pollués et puis les rivières où ils éprouvent des problèmes, les bassins versants, aller sur place voir. Je pense que ce serait intéressant d'aller sur place vraiment prendre connaissance des problèmes soulevés.

2230 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

2235 Mais est-ce que dans la région ici particulièrement, vous en faites une demande spéciale que soit retenue une présence ou une participation de votre part sur un ou des bassins versants si, éventuellement, ce type de gestion était retenu par le gouvernement?

Mme ANNE ARCHAMBAULT :

2240 Bien, oui, certainement, on serait... vous voulez un nom?

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

 Et quelle rivière vous intéresserait en particulier?

2245 **Mme ANNE ARCHAMBAULT :**

2250 Ah! mon Dieu! elles m'intéressent toutes, madame. Je les aime toutes. Tout m'intéresse. Je n'en ai pas une en tête particulièrement. Qu'est-ce qu'on pourrait dire une rivière proche de la maison? On n'en a pas, nous autres, sur la terre, des rivières.

Mme DIANE BRIÈRE :

2255 De toute façon, peu importe le projet qui pourra être fait en partenariat peu importe avec qui, ce sera toujours dans le respect de la nature, puis ce sera toujours des projets qui ont une saveur écologique. C'est notre fondement de base.

Mme ANNE ARCHAMBAULT :

2260 On vous a énuméré tantôt, il peut y avoir la rivière Saint-Jean, Sainte-Croix, la
Chaudière, Etchemins, Madawaska, les rivières aujourd'hui qu'on appelle Rimouski, Rivière-
du-Loup, Montmagny. En allant vers le sud, en Nouvelle-Angleterre, il y en a beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

2265 Ça va, on ne négociera pas tout ça aujourd'hui.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2270 Mais l'approche par bassin versant est une approche de gestion...

Mme ANNE ARCHAMBAULT :

Qu'est-ce que vous voulez dire «bassin versant»? Là, moi, bassin versant...

2275 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Alors, c'est tout ce qui draine, par exemple, une rivière, tout le système de drainage et les terres qui les touchent. Alors, par exemple, on peut prendre une rivière. Ses tributaires, c'est-à-dire les petits ruisseaux qui se dirigent vers la rivière et l'ensemble des terres que ce bassin-là forme de son amont à son aval.

2280

Mme ANNE ARCHAMBAULT :

Vous voulez dire les ruisseaux qui vont se jeter dans les rivières.

2285

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

C'est ça.

2290 **Mme ANNE ARCHAMBAULT :**

O.K. Puis la rivière qui se jette, elle...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2295

C'est un peu comme, on pourrait dire, une vallée, si vous voulez. Donc, c'est un territoire.

Donc, cette approche-là, c'est une approche de gestion par collaboration, partenariat, concertation. Et j'ai l'impression que jusqu'à maintenant, vous avez plutôt une approche de déclaration de vos droits, législation, alors que sur un comité de bassin, tout le monde est sur le même pied. Il y a un partage total du pouvoir, là, voyez-vous?

2300

Si je comprends bien, vous seriez prêts, comme Nation Malécite, à entrer dans ce patron-là?

2305

Mme ANNE ARCHAMBAULT :

Bien, oui, monsieur Genest, on serait prêts. On n'a pas de prétention non plus, en étant Autochtones, d'embarquer sur la tête de personne. On est prêts à faire partie de comités tripartites, ce qui est souvent le cas aujourd'hui en ce qui nous concerne, de négocier gouvernement, mairie, Autochtones, Autochtones vis-à-vis Autochtones, gouvernement. Oui, on est prêts à s'asseoir puis sans aucune prétention. C'est ce que je disais, il faudrait unir nos forces.

2310

2315

Est-ce que je répons bien à votre question?

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2320

Vous savez, moi, je n'évalue pas votre réponse. Si vous en êtes satisfaite, c'est parfait.

Mme ANNE ARCHAMBAULT :

Non, non, mais...

2325

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Mais c'est dans le sens de ma question.

2330

Mme ANNE ARCHAMBAULT :

Bon, d'accord.

M. FRANÇOIS ROBERT :

2335

La gestion par bassin aussi est plus basée sur une approche systémique qui est en accord avec les valeurs traditionnelles autochtones.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2340

C'était aussi le sens de ma question.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2345

Bonne réponse.

LE PRÉSIDENT :

On ne les qualifie pas, mais de temps en temps on les commente.

2350

Alors, écoutez, je pense que c'était intéressant que l'échange ait lieu et que la rencontre ait lieu, même si, comme je disais, ça dépasse très largement le mandat de notre Commission. Par ailleurs, je pense que c'est bon qu'on l'ait fait.

2355

Oui, vous voulez commenter?

M. FRANÇOIS ROBERT :

2360 Mais ce n'est pas une raison pour évacuer complètement la question de la relation avec les Autochtones et l'eau, de votre part.

LE PRÉSIDENT :

2365 Non, non, n'ayez pas peur, elle ne sera pas évacuée.

M. FRANÇOIS ROBERT :

2370 Je veux mettre les points sur les «i».

LE PRÉSIDENT :

2375 Tout ce que je veux dire, c'est que moi, je n'ai pas le mandat de commencer des négociations de nation à nation. Vous comprenez bien que...

M. FRANÇOIS ROBERT :

Ça, c'est clair.

LE PRÉSIDENT :

2380 Mais n'ayez pas peur là-dessus, on a pris la peine de rentrer ce thème-là dans notre problématique et dans notre rapport, il en sera question. Ça, soyez certains de ça.

2385 Mais quant à réfléchir sur l'articulation entre des droits de type constitutionnel et comment ça se gère de nation à nation, puis comment ensuite sur le terrain concret des gens dans des comités de bassin collaborent, etc., là, on est loin encore de ces processus-là.

2390 Mais même si on a débordé le mandat, je pense que c'était opportun que cela ait lieu. Et je vous remercie beaucoup de votre présence. Je vous souhaite bien bonne chance dans le reste.

Mme ANNE ARCHAMBAULT :

2395 On vous remercie aussi.

LE PRÉSIDENT :

Très bien, alors voilà.

2400 Pour cet après-midi, est-ce qu'il y a des gens qui veulent utiliser le droit de rectification?
Est-ce qu'il y a des choses qui ont été dites qui n'étaient pas conformes aux données, aux faits?
Non.

2405 Alors, je remercie les gens au soutien du MRCI, monsieur Daniel Buisson et Martin Lajoie; la sténotypiste, madame Lise Maisonneuve; l'analyste, monsieur Louison Fortin; à l'arrière, monsieur Serge Labrecque, agent d'information; et la coordonnatrice du secrétariat et de la Commission, madame Anne-Marie Gaulin.

2410 La Commission reprendra ses travaux à 7 h 30, ce soir, avec les représentants de la Municipalité de Sainte-Luce, le Comité de bassin de la rivière Fouquette, le Groupe environnemental Uni-Vert. Alors, à tantôt, merci beaucoup.

2415 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

2420 Et, j'ai signé:

LISE MAISONNEUVE, s.o.